



**Est
Ensemble**
Grand Paris

2018

**RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU
SERVICE PUBLIC DE GESTION DES DECHETS
MENAGERS ET ASSIMILES**

DIRECTION DE LA PREVENTION ET DE LA
VALORISATION DES DECHETS

Bagnolet / Bondy / Bobigny / Pantin / Le Pré
Saint-Gervais / Montreuil / Noisy-le-Sec /
Romainville / Les Lilas

Rapport établi conformément à la Loi n° 95-101 du 2 février 1995,
dite loi Barnier, et au décret d'application n° 2000-404 du 11 mai 2000

SOMMAIRE

CONTEXTE.....	4
I. PRESENTATION DE LA COLLECTIVITE	5
A. Composition et situation géographique	5
B. Evolution de la population du territoire	6
C. Compétences et Gouvernance de la collectivité.....	6
1. Compétences exercées par Est Ensemble.....	6
2. Gouvernance.....	6
D. Fonctionnement de la Direction de la Prévention et Valorisation des Déchets	7
1. Les missions de la Direction de la Prévention et de la Valorisation des Déchets	7
2. Gouvernance de la compétence Déchet	8
II. ORGANISATION DU SERVICE PUBLIC DE GESTION DES DECHETS EQUIPEMENTS.....	9
A. La collecte en Porte à Porte (PAP) des déchets ménagers.....	9
1. Répartition des villes par prestataire de collecte	9
2. Matériel de pré collecte	9
3. Fréquences de collecte.....	10
4. Principales évolutions sur l'année	11
B. La collecte en points d'apport volontaire des déchets ménagers	11
1. Déploiement de PAVE - PAVA	11
2. Collecte Pneumatique	13
C. Déchèteries fixes et déchèteries mobiles.....	13
1. Déchèteries fixes gérées par Est Ensemble	13
2. Déchèteries mobiles gérées par Est Ensemble	15
3. Autres déchèteries accessibles aux habitants du territoire	15
D. Autres Collectes.....	16
1. Collecte des déchets non-ménagers	16
2. Collecte des déchets alimentaires.....	17
3. Collecte des textiles	17
4. Collecte des déchets d'amiante hors déchèterie.....	18
5. Collecte des sapins de Noël.....	19
E. Qualité du service de gestion des déchets.....	19
1. Contrôle de qualité du travail des prestataires.....	19
2. Amélioration du suivi de l'activité et des outils de pilotage.....	19
F. Le devenir des déchets – Traitement et valorisation.....	20
III. Politique de Prévention et valorisation des déchets.....	22
A. Est Ensemble, territoire « Zéro Gaspillage, Zéro Déchet »	22
1. Cadre réglementaire : la prévention des déchets et le PLPD	22
2. Le Contrat Objectif Déchets et Economie Circulaire (CODEC)	22
a- Signature du CODEC.....	22
B. Mise en œuvre	23
1. Déploiement du compostage	23
2. Déploiement d'actions via l'appel à projets.....	25
3. Déploiement des actions de sensibilisation	26

4.	Organisation et participation à des Evènements	27
5.	Diffusion d'autocollants Stop pub	28
C.	Communication	28
1.	Carte interactive Géo-déchets	28
2.	Télé-accueil permanence téléphonique	28
3.	Outils de communication	29
D.	Instruction des Permis de construire.....	29
IV.	BILAN DES TONNAGES DES DECHETS COLLECTES	31
A.	Présentation des tonnages des déchets collectés	31
1.	Le tonnage global géré par Est Ensemble	31
2.	Evolution du tonnage global des déchets ménagers incluant les dépôts sauvages	32
3.	Tonnages des déchets collectés dans les déchèteries gérées par Est Ensemble	34
4.	Tonnages de l'expérimentation collecte des Déchets alimentaires	35
B.	Performances de collecte.....	35
1.	Qualité des collectes sélectives hors verre sur Est Ensemble	35
2.	Performance de la collecte sélective	36
3.	La valorisation matière	37
V.	COÛT DU SERVICE PUBLIC DE GESTION DES DECHETS	39
A.	Le financement du service public de gestion des déchets ménagers et assimilés.....	39
B.	Analyse des dépenses et recettes du service public de gestion des déchets ménagers et assimilés	39
1.	Détails des dépenses et des recettes de fonctionnement	39
ANNEXES 42		
A.	ANNEXE 1 : GLOSSAIRE	42
B.	ANNEXE 2 : COMPLEMENTS	43
C.	CODEC	45
D.	PLPDMA.....	47

CONTEXTE

Les collectivités locales gestionnaires d'un service public de gestion des déchets doivent rédiger et mettre à disposition de leurs administrés un rapport annuel, d'après le code général des collectivités territoriales (articles D2224-1 et suivants). Cette obligation répond à une volonté du législateur de rendre plus transparent le fonctionnement de certains services publics locaux (eau, assainissement, déchets) dont les collectivités ont la charge.

Ce rapport annuel intitulé « rapport sur le prix et la qualité du service public de gestion des déchets ménagers et assimilés » doit comporter certaines informations conformément au décret n°2000 - 404 du 11 mai 2000.

L'ORDIF (Observatoire Régional des Déchets d'Île-de-France) propose un tronc commun francilien pour ce rapport. Il détermine les indicateurs techniques et financiers qui semblent incontournables et seront rassemblés dans ce rapport pour décrire de manière synthétique le service public de gestion des déchets ménagers et assimilés.

Le présent rapport présente :

- La collectivité en charge du service public de la gestion des déchets ménagers et assimilés ;
- L'organisation du service public ;
- Les moyens d'information et de sensibilisation mis en place auprès des usagers ;
- Les études et projets ;
- Le coût du service public.

I. PRESENTATION DE LA COLLECTIVITE

Suite à la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles dite **MAPTAM** (n° 2014-58 du 27 janvier 2014), appuyée par la loi portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République dite loi **NOTRe** (n° 2015-991 du 7 août 2015), l'organisation territoriale ainsi que les compétences ont été repensées. La Métropole Grand Paris fut créée le 1 Janvier 2016, elle est constituée de 12 établissements publics territoriaux (EPT). Tous les EPT se sont vu attribuer la compétence gestion des déchets ménagers.

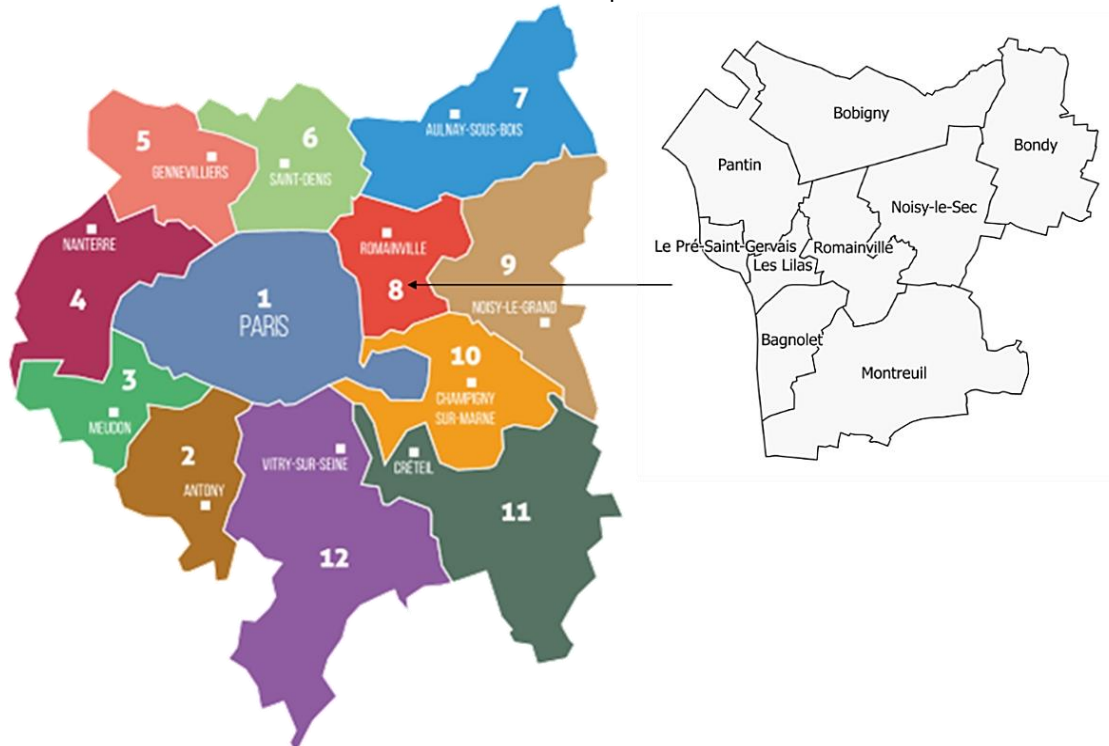
A. Composition et situation géographique

La Communauté d'agglomération Est Ensemble a été créée en 2010 et à partir de 2016, elle est devenue Etablissement Public Territorial (n°8), membre de la Métropole Grand Paris. Son territoire est constitué de 9 communes du département de Seine-Saint-Denis.

Le territoire compte 418 239 habitants en 2018 (source INSEE) pour une superficie d'environ 39,2 km². Le territoire se caractérise par une population urbaine pour une densité de plus de 10.000 habitants au kilomètre carré, l'habitat collectif y est majoritaire, l'habitat individuel représentant moins de 15%.

Avant la création de la collectivité, toutes les villes étaient indépendantes en matière de gestion des déchets, mais étaient toutes adhérentes au SYCTOM (Syndicat intercommunal de traitement des ordures ménagères) de l'agglomération parisienne pour le traitement des déchets. Est Ensemble assure la compétence optionnelle « prévention et valorisation des déchets » au travers de laquelle, elle assure les missions de prévention et de collecte des déchets. La compétence traitement a été déléguée au SYCTOM de l'agglomération parisienne.

Situation du territoire d'Est Ensemble au sein de la Métropole du Grand Paris :



La Métropole du Grand Paris

La Métropole du Grand Paris dispose de 4 compétences obligatoires qui ont été transférées de manière progressive de 2016 à 2018 :

- Le développement et l'aménagement économique, social et culturel, la protection et la mise en valeur de l'environnement et la politique du cadre de vie au 1er janvier 2016,
- L'aménagement de l'espace métropolitain et la politique locale de l'habitat au 1er janvier 2017,
- Elle élabore le plan climat-air-énergie et le schéma directeur des réseaux de distribution d'énergie métropolitains,
- Elle peut, en outre, obtenir une délégation de compétences en matière de logement et un transfert de grands équipements et d'infrastructures par l'Etat.

Parmi les quatre domaines de compétence de la Métropole du Grand Paris, il convient de distinguer l'élaboration de documents stratégiques de coordination et de planification des compétences opérationnelles qui sont partagées avec les territoires via la définition d'un intérêt métropolitain.

Pour plus de renseignements : www.metropolegrandparis.fr/ et www.est-ensemble.fr/est-ensemble-devient-territoire-du-grand-paris

B. Evolution de la population du territoire

La population des communes adhérentes à la collectivité est répartie ainsi :

Villes	Population 2018	Taux d'Habitat vertical
Bagnolet	36 047	83.2%
Bobigny	52 633	80.6%
Bondy	53 416	68%
Le Pré Saint-Gervais	17 871	88.1%
Les Lilas	23 119	88.5%
Montreuil	109 235	79.8%
Noisy-le-Sec	43 693	75.5%
Pantin	55 585	93%
Romainville	26 640	73.1%
EST ENSEMBLE	418 239	84%

Tableau 1 Source : INSEE actualisation au 1^{er} Janvier 2019

C. Compétences et Gouvernance de la collectivité

1. Compétences exercées par Est Ensemble

Les compétences d'Est Ensemble correspondent aux 4 compétences obligatoires des communautés d'agglomération:

- Aménagement de l'espace
- Développement économique
- Equilibre social de l'habitat
- Politique de la ville

Les 9 villes fondatrices ont ajouté 6 compétences optionnelles :

- Equipements culturels et sportifs
- Prévention et valorisation des déchets
- Protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie
- Assainissement, Eau
- Action sociale

Avec l'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2016 de la loi NOTRe de 2015, Est Ensemble voit sa compétence déchets préservée et étendue sur le plan de la politique de la ville et de l'urbanisme (portage des plans locaux - c'est-à-dire municipaux - d'urbanisme et élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal).

2. Gouvernance

• Le Conseil de Territoire

Depuis la création de l'EPT au 1^{er} Janvier 2016, le Conseil de Territoire est l'assemblée délibérante de l'Etablissement Public Territorial Est Ensemble. Ce conseil est composé de 80 femmes et hommes élu-e-s au sein de chacun des conseils municipaux des neuf Communes membres.

Les 80 conseillers territoriaux sont répartis par ville en fonction de leur nombre d'habitants :

Bagnolet	Bobigny	Bondy	Le Pré Saint-Gervais	Les Lilas	Montreuil	Noisy-le-Sec	Pantin	Romainville	Total
7	10	11	3	4	21	8	11	5	80

Le Conseil de Territoire est présidé par Monsieur Gérard Cosme, Maire adjoint du Pré-Saint-Gervais et compte 16 vice-président(e)s et 6 conseiller(e)s délégué(e)s.

Le Conseil de Territoire est chargé de gérer, par ses délibérations, les affaires de l'intercommunalité dans la limite des compétences qui lui ont été transférées (vote du budget, décision des investissements, modalités de gestion du service, etc.).

D. Fonctionnement de la Direction de la Prévention et Valorisation des Déchets

1. Les missions de la Direction de la Prévention et de la Valorisation des Déchets

- **La prévention des déchets et la sensibilisation :**

Est Ensemble met en œuvre des actions de prévention des déchets sur son territoire. Le territoire est aussi en charge de la sensibilisation et de l'intervention auprès des habitants concernant les gestes de tri (écoles, centres de loisirs, riverains, etc.), la prévention des déchets et les modalités pratiques de collecte sélective.

- **La gestion et la maintenance des bacs à ordures et des conteneurs à déchets**

Est Ensemble est en charge de la fourniture et de la réparation des bacs auprès des habitants et des entreprises qui en font la demande, ainsi que de la mise en place et la maintenance des Points d'Apport Volontaires (PAV).

- **La collecte des déchets ménagers et assimilés**

Le Territoire assure le ramassage des déchets ménagers et assimilés : les ordures ménagères, les déchets recyclables (emballages multi-matériaux, verre...), les encombrants, les déchets spéciaux et les déchets végétaux.

- **L'exploitation des déchèteries fixes et mobiles**

Est Ensemble gère 2 déchèteries fixes du territoire : celles de Bondy et Montreuil et les déchèteries mobiles organisées mensuellement sur certaines villes du territoire.

- **L'évacuation des dépôts sauvages illégaux sur les trottoirs et la voirie**

Est Ensemble est en charge de la gestion de l'enlèvement et de l'évacuation des dépôts sauvages illégaux présents sur les trottoirs et la voirie des 9 communes du Territoire.

- **La valorisation ou le traitement des déchets**

Est Ensemble est compétent pour traiter les déchets collectés. Cependant, cette compétence est transférée au SYCTOM, agence métropolitaine des déchets ménagers. Le SYCTOM dispose de plusieurs types de centre pour traiter et valoriser les déchets collectés (centres de tri, centres de valorisation énergétique, centres d'enfouissement).

- **Le vidage des corbeilles de rues**

Le Territoire a également pour mission le ramassage des corbeilles de rue (hors périmètre compétence déchet : propreté).

- **Hors périmètre d'intervention du Territoire :**

En matière de propreté de la voirie et des espaces publics, les villes restent les interlocuteurs et opérateurs compétents. Ainsi, cette compétence recouvre notamment :

- Le balayage et le nettoyage des rues,
- Le ramassage des feuilles,
- Le désherbage et l'entretien des espaces verts (sauf ceux gérés par Est Ensemble),
- Les problèmes de déjections canines,
- Le ramassage des dépôts sauvages dans les espaces verts et les espaces d'accotement de voirie,
- Le vidage des corbeilles de rue dans les espaces verts et squares communaux,
- L'enlèvement des épaves.

2. Gouvernance de la compétence Déchet

Madame Marie-Rose Harenger est 7ème vice-présidente, en charge de la collecte, de la prévention et de la valorisation des déchets. Mme Harenger est également élue à Noisy-le-Sec.

Un Comité de Pilotage « Déchets », présidé par Mme Harenger, regroupe l'ensemble des élus référents des villes, ainsi que les services techniques villes et Est Ensemble. Il se réunit tous les mois.

La Direction de la Prévention et de la Valorisation des Déchets, rattachée au Département Solidarités et Vivre Ensemble, est composée de trois pôles :

- Le pôle Informations et Animations,
- Le pôle Etudes et Stratégies,
- Le pôle Exploitation.

II. ORGANISATION DU SERVICE PUBLIC DE GESTION DES DECHETS EQUIPEMENTS

A. La collecte en Porte à Porte (PAP) des déchets ménagers

1. Répartition des villes par prestataire de collecte

En 2018, Est ensemble est subdivisé en deux unités : Unité Nord et Unité sud, pour une répartition plus homogène de la population.

- unité nord : Romainville, Les Lilas, Pantin, Le Pré Saint-Gervais, Bondy, Noisy-le-Sec et Bobigny
- unité sud : Montreuil et Bagnolet

Le marché de collecte contient trois lots, ces lots ont été établis en fonction de l'ancienne répartition du territoire.

Répartition des collectes par flux et prestataires depuis octobre 2017 :

	OMR + DPS + Verre	PAV	Déchets Verts (DV)	Encombrants OE	Dépôts sauvages (DS)
Lot 1 : Unité Nord-Ouest					
Romainville	OTUS	OTUS	OTUS	OTUS	REGIE
Les Lilas	OTUS	OTUS	OTUS	OTUS	REGIE
Pantin	OTUS	OTUS	OTUS	OTUS	OTUS
Le Pré Saint-Gervais	OTUS	OTUS	OTUS	OTUS	REGIE
Lot 2 : Unité Nord-Est					
Bondy	SEPUR	SEPUR	SEPUR	SEPUR	SEPUR
Noisy-le-Sec	SEPUR	SEPUR	SEPUR	SEPUR	REGIE
Bobigny	SEPUR	SEPUR	SEPUR	SEPUR	REGIE
Lot 3 : Unité Sud					
Bagnolet	SUEZ	SUEZ	SUEZ	SUEZ	REGIE
Montreuil	SUEZ	SUEZ	SUEZ	SUEZ	REGIE*

2. Matériel de pré collecte

La fourniture et la maintenance des conteneurs de déchets constituent un marché qui se partage en deux lots : les bacs et les colonnes d'apport volontaire. Depuis 2012, ce sont 132.688 bacs qui ont été fournis.

Est Ensemble dispose d'un contrat avec la société CITEC pour la fourniture et la maintenance des bacs à roulettes. Tous les nouveaux bacs fournis sur le territoire d'Est Ensemble depuis 2012 répondent au code couleur suivant :



Flux de déchets collectés	Couleur des conteneurs		
	Cuves entreprises	Cuve particuliers	Couvercle
Ordures Ménagères Résiduelles	Vert olive	Grise	Grenat
Emballages Multi-Matériaux et Papiers	Vert olive	Grise	Jaune
Emballages en Verre Recyclables	Vert olive	Grise	Vert

- **Harmonisation des bacs**

Le renouvellement classique lié à l'usure du temps prendrait une vingtaine d'années. Face à ce constat et au regard des enjeux fondamentaux d'optimisation du tri, Est Ensemble a décidé d'accélérer le processus en déclinant un

programme de remplacement sur 3 ans. La campagne de l'année 2018 s'est déroulée sur Bobigny et Bagnole, elle s'étendra à Bondy, Pantin et Noisy-le-Sec en 2020.

Les objectifs sont :

- > D'unifier les processus et pratiques de tri.
- > De clarifier et simplifier le geste de tri dans la continuité de l'extension des consignes à tous les emballages en plastique lancée en 2016.
- > De sensibiliser au tri pour poursuivre l'amélioration des performances de recyclage.

3. Fréquences de collecte

a. Déchets du quotidien

- Caractéristiques des opérations de collecte de l'unité Sud par flux :

Flux de déchets collectés	Ville	Prestataire	Fréquence de collecte	Contenant
OMR Ordures Ménagères Résiduelles	Montreuil	SUEZ	C2 à C3	Bacs ou PAVE
	Bagnole	SUEZ	C2 à C3	Bacs ou PAVE
MMP Multi-Matériaux et Papier	Montreuil	SUEZ	C1	Bacs ou PAVE
	Bagnole	SUEZ	C1	Bacs ou PAVE
EVR Emballages en Verre Recyclables	Montreuil	SUEZ	AV	PAV
	Bagnole	SUEZ	AV	PAV

- Caractéristiques des opérations de collecte du lot 1 – Unité Nord par flux :

Flux de déchets collectés	Ville	Prestataire	Fréquence de collecte	Contenant
OMR	Bondy	SEPUR	C2 à C3	Bacs ou PAVE
	Bobigny	SEPUR	C2 à C4	Bacs ou PAVE
	Noisy-le-Sec	SEPUR	C2 à C3	Bacs ou PAVE
MMP	Bondy	SEPUR	C1	Bacs ou PAV
	Bobigny	SEPUR	C1	Bacs ou PAV
	Noisy-le-Sec	SEPUR	C1	Bacs ou PAV
EVR	Bondy	SEPUR	C1	Bacs ou PAV
	Bobigny	SEPUR	C1	Bacs ou PAV
	Noisy-le-Sec	SEPUR	C1	PAV

- Caractéristiques des opérations de collecte du lot 2 – Unité Nord par flux :

Flux de déchets collectés	Ville	Prestataire	Fréquence de collecte	Contenant
OMR	Romainville	OTUS	C2 à C3	Bacs ou points d'aspiration*
	Pantin	OTUS	C2 à C3	Bacs
	Le Pré Saint-Gervais	OTUS	C2 à C3	Bacs
	Les Lilas	OTUS	C2 à C3	Bacs
MMP	Romainville	OTUS	C1	Bacs ou points d'aspiration*
	Pantin	OTUS	C1	Bacs
	Le Pré Saint-Gervais	OTUS	C1	Bacs
	Les Lilas	OTUS	C1	Bacs
EVR	Romainville	OTUS	C1	Bacs
	Pantin	OTUS	C1	Bacs
	Le Pré Saint-Gervais	OTUS	AV	PAV
	Les Lilas	OTUS	AV	PAV

*A Romainville, un quartier regroupant 2.600 logements est desservi par un système de collecte par aspiration pneumatique. Il comprend 123 bornes de collecte pour 4.000 mètres linéaires de tuyaux cumulés. La centrale d'aspiration est située rue de Paris à Romainville.

b. Déchets occasionnels

• Les déchets végétaux

Le tableau suivant présente les modalités de collecte des **déchets végétaux** par ville desservie :

Ville	Mode de collecte	Fréquence de collecte	Période de collecte
9 villes	PàP dans les zones pavillonnaires	C1	du 15 mars au 30 novembre

Les déchets végétaux sont envoyés à la REP de Claye-Souilly (77) et à Compost Val d'Europe à Chalifert. Pour rappel, l'habitat vertical représente plus de 85% de l'habitat sur le territoire contre moins de 15% pour l'habitat pavillonnaire.

• Les encombrants

Les encombrants sont des objets qui, du fait de leur taille et de leur volume, ne peuvent être collectés en mélange et dans des bacs.

Le tableau suivant présente les modalités de collecte des **encombrants** en porte-à-porte :

Ville	Mode de collecte	Fréquence de collecte
9 villes	PàP	C0,5 à C1

Les encombrants sont envoyés sur des centres de tri pour y récupérer la partie valorisable (bois, carton, ferraille...). Sur Montreuil, la collecte hebdomadaire des grands collectifs est réalisée en régie.

• Les Dépôts sauvages

Est considéré comme dépôt sauvage tout dépôt d'ordures ponctuel ou régulier de quelle que nature que ce soit en un lieu où il ne devrait pas être. Est Ensemble assure la collecte des dépôts sauvages sur l'ensemble du territoire après signalement des villes auprès des services d'Est Ensemble.

4. Principales évolutions sur l'année

Suite au renouvellement du marché de collecte sur le territoire au mois d'octobre 2017, plusieurs ajustements ont été nécessaires sur l'année 2018.

- **Les Lilas** : La collecte des encombrants était réalisée tous les mercredis dans les très grands collectifs et une semaine sur deux dans les zones pavillonnaires et petits collectifs. Depuis janvier 2018, les encombrants sont collectés tous les lundis sur toute la ville. Cela permet aux Lilasiens de revenir au système auquel ils étaient habitués.
- **Pantin** : La collecte des ordures ménagères, des emballages multi-matériaux et papier et du verre était réalisée de 16h à 23h. Depuis août 2018, la collecte de ces flux est réalisée de 11h à 18h, permettant aux gardiens et sociétés de nettoyage de sortir et rentrer leurs bacs sur leur temps de travail.
- **Bondy** : La collecte des emballages multi-matériaux et papier et du verre était réalisée le samedi sur un quartier de la ville. Pour limiter l'impact des nuisances, elle a été décalée depuis le mois de janvier au mercredi. En août, Est Ensemble a récupéré la gestion des déchets des marchés alimentaires passés de 2 à 4 sur la même période.

B. La collecte en points d'apport volontaire des déchets ménagers

A l'échelle d'Est Ensemble, plusieurs types de colonnes d'apport volontaire de collecte de déchets ménagers sont implantés : enterrées, semi-enterrées, aériennes.

1. Déploiement de PAVE - PAVA

• La collecte en PAV

Dans le cadre de projets de rénovation urbaine de grands ensembles ou de construction de nouveaux bâtiments d'habitation, **Est Ensemble encourage le développement de la collecte en Points d'Apport Volontaire Enterrés**. Ce mode de collecte innovant autant pour les zones en réhabilitation que la modernisation des habitats collectifs vise à :

- Supprimer les locaux poubelles et toutes les problématiques inhérentes à ces lieux (mauvaises odeurs, salissures, sous dimensionnement, ...) tout en maintenant un local pour les encombrants ;
- Supprimer l'encombrement des conteneurs sur le domaine public à chaque jour de collecte ;
- Supprimer les vols, les incendies et les dégradations de conteneurs ;
- Améliorer la salubrité et la qualité de vie du patrimoine immobilier ;
- Diminuer les coûts de collecte en maîtrisant les fréquences de levée des PAVE équipés d'un système de télémessure relevant le taux de remplissage des colonnes ;
- Améliorer les conditions de collecte pour les agents (R 437) ;
- Favoriser la quantité et la qualité de la collecte sélective (MMP et EVR)



Le bon fonctionnement de ce mode de collecte repose sur l'implication de l'ensemble des acteurs garantissant un état de propreté, de sécurité et de collecte irréprochable. Pour s'assurer de cette situation, chaque projet est encadré par une convention de fourniture/gestion des équipements signée entre le porteur de projet et Est Ensemble.

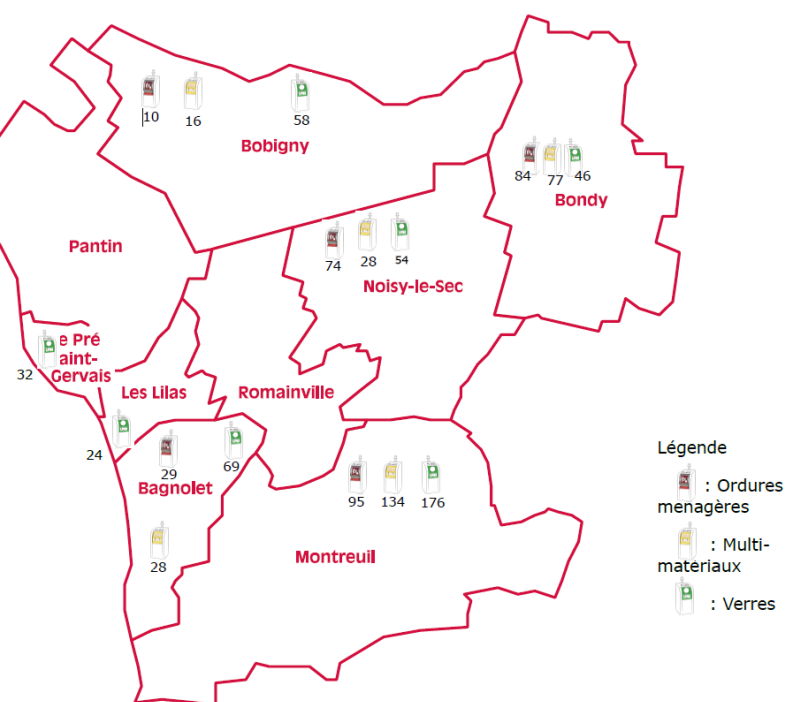
• **Installation et remplacement de PAV par des nouveaux modèles en 2018**

Flux	MMP			OMR		EVR			Total général
	PAVA	PAVE	TOTAL	PAVE	TOTAL	PAVA	PAVE	TOTAL	
Villes									
Bagnole	15		15	15	15		7	7	37
Bobigny	2		2	4	4		2	2	8
Bondy	6		6	7	7		3	3	16
Les Lilas						1		1	1
Montreuil	5		5	5	5		2	2	12
Noisy-le-Sec	2		2	2	2		1	1	5
Le Pré Saint-Gervais						20	1	21	21
Est Ensemble	30		30	33	33	21	16	37	100

• **Recensement fin 2018 :**

Fin 2018, on comptabilise sur le territoire, 1 dotées. Ce système de collecte est fortemel d'implantation reste à l'initiative de la ville. opérationnels et d'autres sont encore en co

Cartographie de la répartition des bornes sur le territoire >



- **Evolution du parc**

Sur l'ensemble du territoire, le nombre de points d'apport volontaire a augmenté de + 7% sur l'année 2018 par rapport à 2017.

Villes	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Evolution (n-1)
Bagnolet	50	56	56	60	62	62	77	89	126	+ 42%
Bobigny	4	4	4	4	4	9	48	77	84	+ 9%
Bondy	31	45	95	119	145	155	173	195	207	+ 6%
Le Pré Saint-Gervais	35	35	35	35	35	35	35	33	32	-3%
Les Lilas	25	25	25	25	25	25	25	23	24	+ 4%
Montreuil	352	356	370	386	396	400	404	394	405	+ 3%
Noisy-le-Sec	46	46	46	46	46	45	137	151	156	+ 3%
Est Ensemble	543	567	631	675	713	731	899	962	1034	+ 7%

2. Collecte Pneumatique

À Romainville, les cités Youri Gagarine et Marcel Cachin sont collectées par un système d'aspiration pneumatique. Cette collecte innovante a été lancée en France à Romainville en 2011 et présente comme avantages une diminution de la pollution et des nuisances sonores (75% de camions de collecte en moins) moins d'encombrement de poubelles sur les trottoirs, pas de contraintes d'horaires pour la sortie et la rentrée des bacs.

Avec un maillage comprenant 4 000 mètres de réseaux et 123 bornes de collecte (ordures ménagères résiduelles et multi-matériaux et papiers) ce système assure la collecte des déchets de 2600 logements et pour 5800 habitants.

Déposés dans les bornes, les sacs de 30L sont ensuite aspirés dans le réseau de tuyaux, trois fois par jour. Ils transitent à 70km/h jusqu'à la centrale d'aspiration de Romainville.

Les sacs descendent ensuite au rez-de-chaussée de la centrale dans de grands containers qui sont ensuite acheminés vers le centre de transfert et de tri du SYCTOM à Romainville.



L'air qui a transité avec les ordures dans les tuyaux est ensuite filtré afin de le débarrasser des mauvaises odeurs. L'air en ressort complètement purifié et inodore. La centrale est gérée et maintenue par un seul agent en poste dans une salle de contrôle entièrement informatisée. Au total, le système emploie trois personnes.

PROJETS A VENIR

Dans le cadre des prochaines extensions et raccordements de réseau sur les 9 prochaines années, ce sont quelque 1.410m de linéaires supplémentaires qui vont être déployés dont 800m de raccordement pour le PRU Gagarine et en 2019, 610 m pour les besoins de 4 nouvelles adresses prévues. Ce linéaire va être augmenté à la suite de nouvelles demandes de raccordements de la ville de Romainville pour de futurs projets immobiliers dès 2019.

Les services d'Est Ensemble sont pleinement mobilisés avec les prestataires afin d'améliorer la performance de tri de ce système de collecte.

C. Déchèteries fixes et déchèteries mobiles

1. Déchèteries fixes gérées par Est Ensemble

- **Présentation et fonctionnement**

Deux déchèteries fixes, situées à Montreuil et à Bondy, sont gérées par Est Ensemble et accessibles aux habitants d'Est Ensemble. Elles sont interdites aux professionnels, commerçants et artisans.

	Déchèteries gérées par Est Ensemble	
Ville	Bondy	Montreuil
Adresse	84 Avenue du 14 juillet	127 rue Pierre de Montreuil
Jours d'ouverture	Lundi au samedi : 9h30 à 12h et 14h à 18h Dimanche : 9h30 à 12h30 hors les 1 ^{er} janvier et 1 ^{er} mai	Lundi au vendredi : 12h30 à 19h Samedi : 10h à 19h Dimanche et jours fériés : 9h à 13h hors les 1 ^{er} janvier et 1 ^{er} mai
Accès des professionnels	Non	
"Haut de quai" : mode d'exploitation	SUEZ	Régie
"Bas de quai" : mode d'exploitation	SUEZ*	

**Le traitement de certains flux est directement pris en charge par le SYCTOM (encombrants et cartons) ou les éco-organismes Eco-systèmes, Eco-mobilier, Recylum, Screlec (déchets d'équipements électriques et électroniques, déchets d'éléments d'ameublement, néons et lampes, piles). Les déchets dangereux sont pris en charge par SUEZ, tous les autres déchets DV+bois+gravats sont pris en charge par OTUS.*

Les déchets apportés sont déposés séparément par les particuliers dans des conteneurs correspondants à chaque flux, ils sont ensuite orientés vers des filières spécifiques de traitement.

Les déchets acceptés sont :

- | | |
|--|---|
| ✓ encombrants, déchets d'éléments d'ameublement | ✓ ferraille |
| ✓ déchets d'équipements électriques et électroniques | ✓ bois |
| ✓ tubes fluorescents et lampes fluocompactes | ✓ huiles usagées |
| ✓ piles et accumulateurs portables | ✓ pneumatiques usagés et déjantés des véhicules automobiles et deux roues |
| ✓ déchets végétaux | ✓ emballages en carton |
| ✓ déchets dangereux | ✓ en plastique |
| ✓ gravats et autres déchets de travaux domestiques | ✓ en métal et en verre |
| | ✓ documents en papier |

Tous les autres déchets sont interdits, notamment :

- | | |
|--|---|
| - les ordures ménagères résiduelles | - les cadavres d'animaux |
| - les déchets putrescibles hors déchets végétaux | - les textiles |
| - les déchets de soins médicaux | - les linges de maison et chaussures |
| - les produits explosifs et radioactifs | - les pneus usagés, jantes et tout pneumatique de véhicule professionnel |
| - les produits amiantés | - les carcasses et composantes de véhicules automobiles et deux-roues motorisés |
| - les bouteilles de gaz et extincteurs | |

PROJETS A VENIR

Déplacement de la déchèterie fixe de Montreuil :

- L'actuelle déchèterie est située sur un terrain du conseil départemental où le tracé du prolongement du tramway est programmé. La déchèterie fixe de Montreuil va être déplacée d'ici 2021.
- La nouvelle déchèterie sera implantée rue Paul DOUMER sur une partie du terrain du Centre Technique de la ville de Montreuil

2. Déchèteries mobiles gérées par Est Ensemble

Depuis 2014, Est Ensemble dans le cadre de la compétence déchet a la volonté d'améliorer le service de **gestion et de valorisation des déchets des habitants du territoire, en déployant des déchèteries mobiles** sur les villes en complément des deux déchèteries fixes.

La déchèterie mobile est un dispositif de collecte de proximité au cœur des villes. C'est une installation éphémère d'une demi-journée sur l'espace public.

Actuellement, **6 déchèteries mobiles sont en exploitation** à raison d'un samedi par mois de 9h à 13h (sauf au mois d'août où elles ne sont pas en fonctionnement) sur les villes suivantes :

- Le Pré-Saint-Gervais > 1^{er} samedi du mois
- Pantin > 2^{ème} samedi du mois
- Bondy > 2^{ème} samedi du mois
- Bagnolet > 3^{ème} samedi du mois
- Montreuil > 4^{ème} samedi du mois
- Noisy-le-Sec > 3^{ème} samedi du mois



Le service de déchèterie mobile est assuré par le prestataire SUEZ dans le cadre d'un marché à bons de commande (installation du matériel, exploitation, RH, ...).

Conditions d'accès la déchèterie mobile :

Accessible à tous les habitants des communes d'Est Ensemble avec un justificatif de domicile et d'une pièce d'identité.

Nature des déchets collectés :

Encombrants, déchets verts, cartons, déchets dangereux spécifiques, DEEE, bois, meubles, cartons, lampes/néons, gravats. Un espace «recyclerie» est également réservé pour déposer et récupérer gratuitement des objets et leur donner une deuxième vie.

3. Autres déchèteries accessibles aux habitants du territoire

• Déchèterie du SYCTOM située à Romainville

Les particuliers d'Est Ensemble peuvent également se rendre à la déchèterie gérée par le **SYCTOM**, 62 rue Anatole France à Romainville.

Jours d'ouverture : tous les jours sauf le 1^{er} mai

- Les dimanches et jours fériés : 8h00 à 16h45
- Horaires d'hiver : 1^{er} octobre au 31 avril du lundi au samedi : 8h00 à 19h45
- Horaires d'été : 2 mai au 30 septembre du lundi au samedi : 8h00 à 20h45

Droit d'accès : Uniquement les particuliers des communes adhérentes du SYCTOM. Les professionnels, artisans et commerçants ne sont pas autorisés.

Matériaux admis :

- | | |
|-------------------------------|---------------------------|
| ✓ gravats | ✓ solvants |
| ✓ ferraille | ✓ colles et vernis |
| ✓ bois | ✓ piles et accumulateurs |
| ✓ emballages | ✓ Huiles de vidanges |
| ✓ ménagers | ✓ lubrifiants automobiles |
| ✓ DEEE excepté les luminaires | ✓ batteries de voitures |
| ✓ peinture | |

- **Déchèteries parisiennes de la Porte des Lilas et Porte de Pantin**

Grâce à un partenariat avec la Ville de Paris, tous les habitants d'Est Ensemble peuvent désormais profiter des espaces de tri municipaux de la porte des Lilas et de la porte de Pantin, en plus des déchèteries d'Est Ensemble.

Conditions d'accès : Les usagers doivent présenter à l'accueil un justificatif de domicile de moins de 6 mois et une pièce d'identité. Plus d'infos : <https://www.est-ensemble.fr/les-habitants-dest-ensemble-ont-desormais-acces-aux-decheteries-porte-des-lilas-et-porte-de-pantin>

D. Autres Collectes

1. Collecte des déchets non-ménagers

Les déchets des commerçants et artisans, assimilables réglementairement à ceux des ménages, sont collectés avec les déchets des ménages. La collecte des déchets non ménagers des villes de Montreuil et de Noisy-le-Sec est déléguée à un prestataire (SUEZ), qui se charge de la collecte et du traitement des déchets non ménagers, et de la facturation de ce service aux professionnels.

Le service des déchets non-ménagers est composé de quatre agents, chargés d'assurer la bonne gestion des déchets des professionnels contractualisés, de veiller à ce que la gestion de leurs déchets ne pose aucun problème sur l'espace public et respecte la réglementation en vigueur ainsi que le suivi de la DSP.

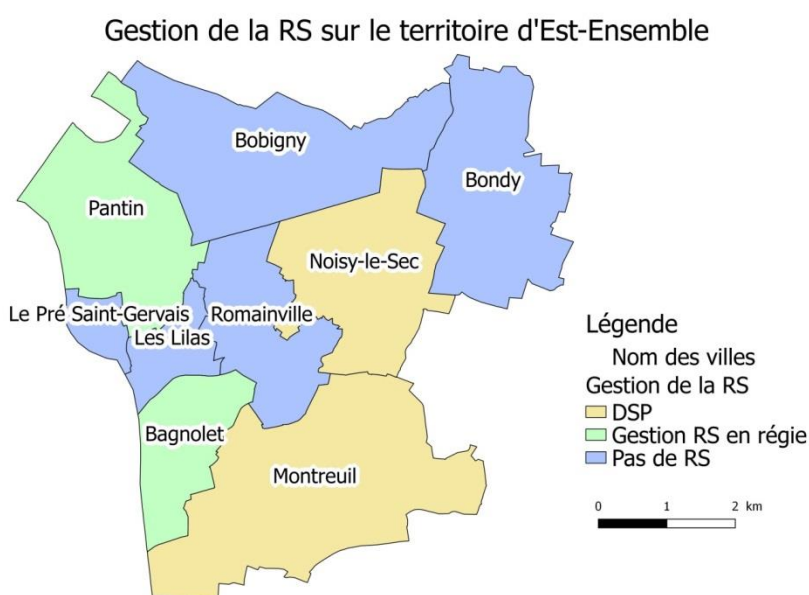


Tableau récapitulatif sur la redevance spéciale pour 201

	REGIE			DSP		
	Bagnole	Pantin	Total	Noisy-le-Sec	Montreuil	Total
Nombre de redevables	148	117	265	196	719	915
Nombre contrats résiliés 2018	8	5	13	18	74	92
Nombre contrats signés 2018	36	22	58	20	66	86
Montant RS 2018 (€)	80 778 €	291 367 €	372 145€			2 490 180€*

* Géré et facturé par la DSP

Est Ensemble entend revoir sa politique de gestion des déchets non-ménagers. Les déchets des professionnels (assimilés aux ordures ménagères) sont collectés par Est Ensemble et financés par la TEOM, sauf pour 4 villes où la redevance spéciale est instaurée.

Ce service n'est pas obligatoire pour la collectivité. Depuis la création d'Est Ensemble, l'organisation de la collecte des déchets non-ménagers est restée telle qu'elle était lorsque la compétence déchets était aux villes. Ainsi en 2018, une étude relative à la tarification des déchets non ménagers a été lancée avec pour objectif d'évaluer la possibilité de mettre en place un système de tarification identique sur toutes les villes, de manière à ce que les professionnels payent au service rendu et soient incités à réduire et trier leurs déchets. Différents scénarios ont été proposés en 2018, ils devront être analysés et arbitrés en 2019.

PROJETS A VENIR

- Finalisation de l'étude sur l'harmonisation de la RS sur l'ensemble du territoire
- Nouvelle procédure de mise en demeure des commerçants en infraction
- Mise en place d'arpentages systématiques
- Sensibilisation des redevables afin d'augmenter leur performance sur la collecte sélective

2. Collecte des déchets alimentaires

Avec la loi Grenelle 2 de 2010, les producteurs de déchets alimentaires de plus de 10 tonnes par an ont l'obligation depuis 2016 de trier et de procéder à une valorisation biologique de leurs déchets (pour un établissement scolaire cela représente 400 repas/jour ou un marché alimentaire comprenant 25 étals).

La loi sur la transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015 prévoit que d'ici 2025, l'ensemble des producteurs de déchets alimentaires, y compris les ménages, devront disposer d'une solution de proximité de tri à la source des déchets alimentaires, dans le but d'assurer leur valorisation.

Est Ensemble et le SYCTOM ont donc souhaité expérimenter une collecte à la source des biodéchets sur une période de 3 ans qui permet de réduire le volume total de déchets produits sur le territoire, de produire du méthane et de fabriquer du compost.

Cette expérimentation sur le territoire concerne :

- **Des gros producteurs** qui se sont portés volontaires : établissements scolaires, marchés forains, maisons de retraite et cuisines centrales.
- **Un quartier de Romainville** « Bas Pays » où tout le monde trie : habitants, commerçants et administrations.

L'accompagnement consiste à former, sensibiliser et suivre chacun des sites en partenariat avec le SYCTOM, ainsi qu'à fournir les tables de tri pour les établissements, les bacs de collecte pour les habitants, les sacs de collecte des déchets biodégradables.

Financée par le SYCTOM, l'entreprise Moulinot, spécialisée dans la gestion des déchets alimentaires, est chargée d'organiser l'activité de collecte des déchets sur notre expérimentation (planification des tournées, entretien des véhicules, le contrôle du bon déroulement de chaque tournée etc.).

Les 14 établissements scolaires, 7 marchés forains, 1 EPAHD et 2 restaurants faisant partie du dispositif ont permis la collecte de 165 tonnes de biodéchets en 2018.

Pour le quartier de Romainville, le dispositif a commencé en octobre 2017. Ce quartier compte 230 adresses, soit environ 3 000 personnes (pavillons, immeubles, administrations et commerces). Plus de 39 tonnes ont été collectées en 6 mois.

Le CODEC (Contrat d'Objectifs Déchets et Économie Circulaire) dans lequel s'est engagé Est Ensemble prévoit un volet sur la collecte des déchets alimentaires.



En fin d'année 2018, ce sont 37 producteurs non ménagers qui sont entrés en collecte des déchets alimentaires ainsi qu'une petite extension du périmètre des Bas Pays en octobre 2018 avec l'ajout de 20 pavillons.

PROJETS A VENIR

En 2019, ce seront 13 producteurs non ménagers (écoles, lycées, maisons médicalisées,...) qui vont rejoindre le dispositif. Le quartier du Bas-Pays va être étendu fin 2019 avec plus de 250 adresses supplémentaires soit 3.000 habitants en plus.

Bilan d'étapes sur l'expérimentation : Etudes financières et techniques précises à réaliser pour évaluer les capacités d'Est Ensemble à maintenir le service et de le déployer.

3. Collecte des textiles

En France, 600.000 tonnes de vêtements sont mis sur le marché chaque année. Seulement 35 % d'entre eux finiront triés et donc valorisés. Le reste est jeté avec les ordures ménagères, c'est-à-dire incinéré ou enfoui.

En triant les vêtements, les citoyens participent à la préservation des ressources et contribuent aussi à **l'insertion de personnes en difficulté**. Les organismes en charge de la collecte sur le territoire, comme Le Relais et Eco-textile, permettent la création d'emplois locaux et durables.

• **Répartition des bornes textiles déployées sur le territoire en 2018 :**

Ville	Nombre de bornes textile	Evolution en 2018
Bagnolet	28	+1
Bobigny	34	+13
Bondy	16	
Le Pré Saint-Gervais	0	
Les Lilas	2	
Montreuil	29	+ 7
Noisy-le-Sec	15	+ 10
Pantin	18	
Romainville	0	
Est Ensemble	142	+31

La collecte textile a été mise en place dès 2011 par Est Ensemble. Actuellement, il existe 3 organismes qui ont mis en place des bornes sur le territoire :

- Le Relais 75 à Pantin
- Le Relais Nord Est-Ile de France à Bobigny, Noisy, Bagnolet, Montreuil, Bondy
- Ecotextile à Bobigny
- Tisseco à



Montreuil (domaine privé)

On retrouve deux types de bornes textile sur le territoire >



Les vêtements peuvent être collectés qu'ils soient en bon état ou déchirés, il suffit juste qu'ils soient propres et secs (vêtements adultes ou enfants, accessoires et maroquinerie, chaussures liées par paire ou solitaire, linge de maison).

Afin de favoriser et inciter les habitants du territoire à la nécessité de trier les textiles et de les valoriser, une brochure « le tri des textiles mode d'emploi » a été réalisée par Est Ensemble fin 2018 rappelant les principales informations sur les textiles qui sont acceptés, leur valorisation, les contacts des opérateurs,

PROJETS A VENIR

En 2019, Est Ensemble étudie la possibilité de passer par des marchés publics réservés aux prestataires de collecte de textiles afin d'améliorer les performances des tonnages, le déploiement sur les villes et le suivi. L'objectif à long terme est d'atteindre un seuil de 1 borne/2000 habitants afin d'obtenir un conventionnement du territoire avec Eco-TLC.

4. Collecte des déchets d'amiante hors déchèterie

Un dispositif de collecte de proximité de déchets dangereux, sur apport volontaire des habitants, était offert dans le cadre de permanences d'accueil du public réalisées via un véhicule dédié à cet effet (camion « Planète »). Il était déployé sur les villes de Bagnolet, Bobigny, Le Pré Saint-Gervais, Les Lilas, Noisy-le-Sec, Pantin et Romainville.



Fin 2018 ce service a pris fin, étant assuré par un prestataire, ce dernier nécessitait des moyens coûteux par rapport à la quantité de déchets collectés. En parallèle, le déploiement du réseau de déchèteries mobiles sur le territoire capte d'avantage de déchets dangereux.

Le PREDIF vise un objectif de 65% de taux de collecte des déchets dangereux diffus des ménages (DDDM) à l'horizon 2019 (par rapport à 2010)

En plus de cette collecte de traitement de déchets dangereux, une prestation de collecte de déchets d'amiante a été contractualisée en Juin 2018. Elle concerne les dépôts sauvages pouvant contenir de l'amiante. Oncidis est le prestataire de collecte et de traitement.

5. Collecte des sapins de Noël

Depuis 2016, les deux premières semaines de janvier Est Ensemble et les villes mettent en place à disposition des habitants du territoire une centaine de « parcs à sapins » afin de déposer les sapins de Noël pour qu'ils soient valorisés.

Collectés avec les ordures ménagères, les sapins terminent incinérés, sans autre forme de valorisation. Les sapins collectés via les « Parcs à sapin » sont dirigés vers un centre de compostage, ils sont broyés pour devenir du compost utilisé pour l'agriculture ou les espaces végétaux.

Au moment du dépôt, les sapins doivent être sans décoration, sans flocage, sans sac plastique (sauf les sacs à sapin Handicap international qui sont compostables) et sans racines.

Pour la campagne 2018, 42.4 tonnes de sapins ont été collectés et ont été transformés en compost.



E. Qualité du service de gestion des déchets

1. Contrôle de qualité du travail des prestataires

Du fait d'un niveau important de responsabilité concernant la collecte des déchets, des contrôles sont effectués par Est Ensemble. Ils ont pour objectifs de vérifier le respect de l'ensemble des exigences, mais aussi de vérifier la rigueur et l'exhaustivité de l'autocontrôle du prestataire. C'est l'équipe de 20 CSCEP, qui est chargée d'évaluer le respect du cahier des clauses techniques et particulières, les modalités de collecte, l'application des consignes de sécurité ...

2. Amélioration du suivi de l'activité et des outils de pilotage

• Mise en place d'un plan d'urgence déchet

Le 2nd semestre 2018 a été marqué par une commande politique importante. Ces derniers mois, les Villes d'Est Ensemble et leurs Maires ont fait part de leur insatisfaction sur deux points majeurs : d'une part les défaillances nouvelles et sans précédent de certains de nos prestataires privés de collecte et d'autre part la montée des incivilités en matière de dépôts sauvages. Le constat était partagé par Est Ensemble qui quotidiennement devait gérer ces difficultés.

Un plan d'urgence validé en Comité des Maires le 4 juillet 2018 a permis de lancer la mise en œuvre du plan d'actions comprenant 2 axes et 6 objectifs:

Axe 1 : Améliorations immédiates

- Objectif 1 : Améliorer le service pour la collecte des ordures ménagères et emballages
- Objectif 2 : Améliorer le service pour la collecte des déchets végétaux
- Objectif 3 : Améliorer le service pour le ramassage des dépôts sauvages

Axe 2 : Agir sur les facteurs structurels

- Objectif 4 : Adopter un plan déchèteries fixes et mobiles en partenariat avec les villes et les acteurs économiques du bâtiment et du déchet
- Objectif 5 : S'engager collectivement dans une politique de verbalisation
- Objectif 6 : Mieux communiquer ensemble

Sa mise en œuvre a été déployée dès septembre 2018 et se poursuit sur l'année 2019. Fin 2018, les effets du plan d'actions ont été ressentis avec une baisse des réclamations des usagers.

• **Création d'une « Mission Qualité »**

Afin d'améliorer les procédures internes et la qualité du service rendu, un poste de chargé(e) de Mission Qualité a été créé début 2019 afin de suivre l'activité de la DPVD.

• **Mise en place d'un « Baromètre déchets »**

Le Baromètre Déchets se veut un document précis et chiffré à destination des Maires afin de leur permettre plus de visibilité sur la qualité du service rendu. Il est paru la première fois en septembre 2018 et est produit mensuellement depuis.

Il contient plusieurs rubriques :

- + le nombre d'appels du télé-accueil concernant le signalement de dépôts sauvages et les problèmes de collecte ;
- + Un focus sur les Dépôts Sauvages : Tonnages, nombre de verbalisations par la ville ;
- + Un focus sur les tonnages des différents flux collectés et leur ratio par habitant ;
- + Les difficultés de collecte rencontrées (stationnements gênants, travaux etc...) ;
- + Les animations prévues sur le territoire, dates, lieu, thématiques ;
- + Les alertes sur l'actualité

F. Le devenir des déchets – Traitement et valorisation

Le traitement des déchets du territoire est très majoritairement géré par le SYCTOM, néanmoins certains flux de nos filières de déchèterie font exceptions :

• Les filières de valorisation par type de flux

FLUX DE DECHETS COLLECTES	GESTION DE LA FILIERE	DESTINATION DES DECHETS	MODE DE TRAITEMENT
Déchets collectés en PAP- PAV			
Ordures Ménagères Résiduelles (OMR)	Installation SYCTOM	Centre de transfert de Romainville	Valorisation énergétique (incinération) ou stockage (enfouissement)
Multi-Matériaux et Papiers (MMP)	Installation SYCTOM	Centre de tri de Romainville	Tri puis valorisation matière
Emballages en Verre Recyclables (EVR)	Contrat Est Ensemble	Centre de transfert de SITA à Montreuil ou PATE à Villeparisis	Valorisation matière
Objets encombrants (OE)	Contrat SYCTOM	DRT à Noisy-le-Sec ou Paprec à la Courneuve	Tri puis valorisation matière ou stockage (enfouissement)
Déchets d'Amiantes	Contrat EST Ensemble	Picheta à Saint-Martin Dutertre	ISDI
Déchets végétaux hors déchèterie (DV)	Contrat EST Ensemble	Compostage REP à Claye-Souilly ou CVE à Chalifert	Compostage
Textiles	Hors Contrat	- Le Relais 75 à Pantin - Le Relais Nord Est-IdF à Bobigny, Noisy, Bagnolet, Montreuil, Bondy - Ecotextile à Bobigny	Tri puis valorisation matière
Déchets collectés en Déchèteries			
Tout venant	Contrat SYCTOM	DRT à Noisy-le-Sec	Tri du bois/carton/ferraille puis enfouissement
Pneus	Contrat Est Ensemble	REP Claye-Souilly	Valorisation matière
Carton	Installation SYCTOM	Centre de tri Romainville	Valorisation matière
Déchets végétaux	Contrat Est Ensemble	Centre de compostage TEVA La Queue en Brie	Compostage
Gravats	Contrat Est Ensemble	SLD Neuilly-sur-Marne	Valorisation/Remblai
Bois	Contrat Est Ensemble	SUEZ Pantin	Valorisation matière
Eco Mobilier	Contrat Est Ensemble	Filière REP*	Valorisation matière
D3E	Contrat Est Ensemble	Filière REP*	Valorisation matière
Déchets dangereux	Contrat Est Ensemble	CHIMIREC Dugny	Traitement spécifique

*Eco-organisme organisationnel – REP : Responsabilité Elargie des Producteurs

Seule une installation du SYCTOM se situe au sein du territoire d'Est Ensemble, sur la commune de Romainville. Il s'agit d'un centre de tri et de transferts, incluant une déchèterie.

Ce centre réceptionne, entre autres, les collectes sélectives d'une partie des communes adhérentes du SYCTOM. La capacité de cette nouvelle ligne de tri est passée de 30 000 à 45 000 tonnes par an, avec un débit de 15 tonnes par heure.

En outre, il permet le transfert des ordures ménagères résiduelles, les déchets des corbeilles et une partie des déchets des services municipaux. Les déchets sont transférés vers les centres d'incinération. Le centre peut recevoir 350 000 tonnes de déchets par an.

III. Politique de Prévention et valorisation des déchets

A. Est Ensemble, territoire « Zéro Gaspillage, Zéro Déchet »

1. Cadre réglementaire : la prévention des déchets et le PLPD

La prévention de la production des déchets est un axe prioritaire des politiques publiques de l'environnement depuis les lois « Grenelle I et II » de 2009 et 2010. En 2015, la loi de transition énergétique pour la croissance verte a renforcé le rôle de la prévention, en affichant un objectif de réduction de 10 % des quantités de déchets ménagers et assimilés produits par habitant en 2020 par rapport à 2010.

Cette priorité reprend la hiérarchie des modes de gestion des déchets de la directive cadre de l'Union européenne 2008/98/CE qui définit dans l'ordre :

1. La prévention des déchets
2. La préparation en vue de la réutilisation des déchets
3. Le recyclage et la valorisation organique par un retour au sol
4. La valorisation des déchets, dont la valorisation énergétique
5. L'élimination

L'élaboration des PLPD est obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2012 ; le décret n°2015-662 du 14 juin 2015 relatif au PLPDMA en précise le contenu et les modalités d'élaboration. Il est codifié par les articles R 541-41-19 à 28 du code de l'Environnement. L'objectif à atteindre entre 2010 et 2020 défini dans la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la LTECV est la réduction de 10% des déchets ménagers et assimilés (DMA) produits par habitant, soit 1% par an.

Depuis 2012, Est Ensemble met en œuvre des actions de prévention des déchets, et a signé un accord-cadre avec l'ADEME pour la mise en œuvre du Programme Local de Prévention des Déchets (PLPD) de 2012 à 2017.

A la fin de l'année 2018, Est Ensemble s'est engagé dans un nouveau PLPDMA (2019-2023). La politique de prévention des déchets

La politique intègre désormais dans le cadre plus large de la transition vers l'économie circulaire et l'utilisation efficace des ressources avec le CODEC. Le PLPDMA reprend 30 actions du CODEC en matière de prévention et les prolongera pour une durée de 5 ans.

2. Le Contrat Objectif Déchets et Economie Circulaire (CODEC)

Depuis janvier 2016, Est Ensemble, en tant qu'adhérent du SYCTOM, Syndicat de traitement des déchets de l'agglomération métropolitaine, est lauréat de l'appel à projets « Territoire Zéro Gaspillage, Zéro Déchet » lancé par le ministère en charge de l'environnement et du développement durable.

Le territoire s'est engagé dans une démarche participative pour la promotion de l'économie circulaire : chaque déchet doit désormais être considéré comme une ressource.

Pour cela, Est Ensemble doit développer des actions de terrain visant à limiter la production des ordures ménagères par la prévention des déchets et à favoriser le geste de tri pour permettre le recyclage.

a- Signature du CODEC

En 2018, Est Ensemble a décidé de poursuivre et d'amplifier ces actions en signant le Contrat d'Objectif Déchets Economie Circulaire (CODEC) avec l'ADEME présentant plusieurs ambitions : réduire les déchets des ménages et des acteurs économiques, économiser les ressources et réduire les impacts sur l'environnement.

Doté d'objectifs et d'un plan d'actions sur 3 ans, le CODEC s'adressera à l'ensemble des déchets ménagers et assimilés (y compris objets encombrants, déchets d'entreprises, déchets de chantier...). A ce titre, le CODEC permet d'étendre la prévention des déchets à d'autres types de déchets que les déchets ménagers et assimilés concernés par le PLPDMA. Il s'inscrit également dans les objectifs d'économies de ressources dans le cadre de démarches d'économie circulaire telles que définies par la loi TECV.

Le CODEC a été approuvé en Conseil de territoire le 25 septembre 2018 et a une durée de 3 ans. En parallèle, Est Ensemble a lancé un Plan Economie Circulaire en 2018 (pour 3 ans) qui reprend les actions du CODEC en matière d'économie circulaire, et qui doit s'articuler de fait, avec le PLPDMA pour les thématiques liées à la prévention des déchets. Pendant les 5 prochaines années, l'articulation de ces trois programmes d'actions constitue un enjeu primordial à leur réussite.

b - Contenu du CODEC

Le programme d'actions CODEC a été construit sur la base :

- d'une évaluation des politiques publiques déjà initiées sur le territoire sur ces thématiques ;
- d'une démarche de co-construction du programme d'actions avec un enjeu de mobilisation des acteurs et une attention particulière à la transversalité : directions Est Ensemble, 9 villes, partenaires institutionnels et associatifs, acteurs économiques, ...
- de la méthodologie détaillée dans le guide de l'ADEME du développement des stratégies régionales d'économie circulaire en France.

Le programme d'actions du CODEC, comprend 60 actions répondant à 20 objectifs et 5 orientations stratégiques :

1- Engager les acteurs économiques dans l'économie circulaire

- Créer une dynamique d'économie circulaire avec les acteurs économiques en communiquant et en valorisant les démarches sur le territoire
- Impulser et accompagner les démarches d'économie circulaire des acteurs économiques
- Inciter les professionnels à réduire et mieux valoriser leurs déchets

2 - Inciter aux pratiques de consommation responsable

- Renforcer les actions de lutte contre le gaspillage alimentaire
- Valoriser les biodéchets par la gestion de proximité
- Favoriser les nouvelles pratiques d'éco-consommation
- Développer les éco-événements sur le territoire

3 - Ancrer sur le territoire les principes de réemploi, réparation et réutilisation

- Développer le réemploi sur les déchèteries et la collectes encombrants
- Favoriser et accompagner les projets locaux de réemploi et de partage de biens
- Développer les pratiques de réemploi et partage sur l'habitat collectif

4 - Recycler et valoriser les DMA

- Augmenter les performances de tri et de valorisation des collectes sélectives (emballages, papiers, verre)
- Développer la collecte des biodéchets
- Développer la collecte et la valorisation des textiles
- Augmenter la valorisation des déchets en déchèterie
- Réduction des dépôts sauvages et des déchets des professionnels en vue d'augmenter la valorisation matière

5 - Est Ensemble collectivité éco-exemplaire

- Sensibiliser et former l'ensemble des agents d'Est Ensemble
- Tendre vers une politique globale de consommation responsable
- Réduire et valoriser les ressources d'Est Ensemble
- Accompagner les collectivités territoriales et les établissements publics du territoire
- Mesurer, suivre et évaluer les efforts engagés pour une amélioration continue

B. Mise en œuvre

1. Déploiement du compostage

Environ 30% des ordures ménagères sont compostables, de même que la quasi-totalité des déchets de jardin. Composter permet de réduire le poids des déchets, mais également de produire un engrais gratuit et naturel pour son jardin.

• Mise à disposition de composteurs

Dans le cadre de son Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés, Est Ensemble encourage les habitants à composter leurs déchets de jardin et de cuisine, en proposant quatre types d'accompagnement au compostage :

- individuel
- en pied d'immeuble
- de quartier
- en établissement (école, entreprise, administration, ...)



Recensement en 2018 du nombre de composteurs déployés sur l'ensemble du territoire :

Type de composteurs	Evolution en 2018	
Lombricomposteurs individuels	814	+ 226
Composteurs individuels	3210	+ 240
Site de Quartier	24	+ 4
Composteurs collectifs	512	+ 33
TOTAL sur Est Ensemble	4566	+ 503 (12%)

Le succès de l'opération de compostage sur le territoire s'explique par l'appropriation des habitants des thématiques environnementales et aussi par le dynamisme d'Est Ensemble en matière de politique de prévention des déchets en proposant gratuitement un kit clé en main (formation, distribution de composteurs...). Les sites de compostage collectifs bénéficient d'un accompagnement spécifique jusqu'à l'autonomie complète.

• Formations et composteurs

Est Ensemble distribue gratuitement des composteurs de jardin et des lombricomposteurs aux habitants des 9 villes du territoire. En 2018, **33 sessions de formation ont été organisées** au cours desquelles 554 personnes ont été formées par Est Ensemble au compostage individuel et équipées.

Ces formations gratuites de deux heures sont obligatoires pour les habitants qui souhaitent obtenir un composteur de jardin ou un lombricomposteur. Lors de cette formation, des conseils sont donnés par les maîtres-composteurs d'Est Ensemble afin d'acquérir les différentes techniques de compostage ainsi que les bons gestes pour bien composter : quel type de déchets, comment équilibrer les déchets « bruns » et « végétaux ».

Pour s'inscrire, il suffit d'appeler le numéro gratuit Info Déchets au 0 805 055 055. Les dates de formation au compostage pour chaque ville de l'agglomération sont détaillées sur le site : www.est-ensemble.fr/composter

Dans le cadre du partenariat Est Ensemble SYCTOM, 30 référents de site ont été formés sur l'ensemble du territoire et assurent l'animation des sites de compostage en pied d'immeuble.

En 2018, une vidéo de formation au compostage en langue de signes a été réalisée et visible sur le site internet d'Est Ensemble.

2 vidéos explicatives sur le compostage de jardin et le lombricompostage ont également été réalisées pour le grand public : <https://www.est-ensemble.fr/tout-savoir-sur-le-compostage-est-ensemble>

• Bilan des actions de déploiement des composteurs sur le territoire pour l'année 2018

En 2018	Foyers pratiquant le compostage	Foyers pratiquant le lombricompostage	Site de Compostage en pied d'immeuble	Site de Compostage en établissement	Site de Compostage de quartier	Site de Compostage en Jardin partagé
Bagnolet	22	22	2	0	0	0
Bobigny	17	4	0	3	0	0
Bondy	49	28	0	1	1	2
Le Pré Saint-Gervais	8	13	1	0	0	0
Les Lilas	15	23	2	1	1	0
Montreuil	78	73	9	4	2	5
Noisy-le-Sec	13	35	4	1	0	0
Romainville	38	28	2	1	0	0
TOTAL	240	226	20	11	4	2

• Est Ensemble anime un réseau de référents-composteurs

Pour assurer un déploiement efficace et pérenne des sites de compostage sur le territoire, une présence de proximité est nécessaire auprès de foyers et référents de sites. Ainsi une cinquantaine de référent-composteurs donne bénévolement de leurs temps pour assurer cet accompagnement de proximité et faire aussi la promotion du compostage lors de temps fort et auprès de leurs voisins.

Durant l'année, l'équipe des Maîtres-Composteurs anime des journées de formations, conférences, retours d'expérience, etc... afin de maintenir la dynamique engagée des référents et de leur apporter également de nouvelles compétences sur le compostage.

• Stands de sensibilisation au compostage

Pour développer le compostage, Est Ensemble anime régulièrement des stands de sensibilisation à destination des habitants.

En 2018, **16 stands évènementiels ont été tenus** par les maîtres-composteurs : Fêtes de villes, Semaine Européenne de Réduction des Déchets, Semaine du Développement Durable, fêtes de quartier...) qui ont permis de sensibiliser environ 8.500 personnes. Les stands sont des temps forts d'initiation et de promotion du compostage individuel auprès des familles.



Les associations partenaires, le Sens de l'Humus et Activille organisent régulièrement des actions de sensibilisation lors des permanences et des inaugurations de nouveaux sites de compostage. Une dizaine d'opération de broyage ont été également organisées.

PROJETS A VENIR

- Afin de répondre à la forte croissance du déploiement de composteurs sur notre territoire un troisième poste de Maître-composteur va être créé en 2019.
- Le déploiement important des composteurs sur le territoire invite la DPVD à s'interroger sur les projets à venir de développement du compostage. Ainsi en 2019, un stagiaire a été recruté afin de réaliser un état des lieux du déploiement du compostage et permettre de définir une véritable stratégie.
- Pour permettre aux habitants de composter dans de bonnes conditions, Est Ensemble en partenariat avec les villes souhaite mettre en place une filière broyat. Cette piste d'action permettra de solutionner la difficulté des sites de compostage à s'approvisionner en matières sèche suffisante et de qualité.
- Afin de répondre aux besoins d'accompagnement de proximité des référents de site de compostage, Est Ensemble étudie la possibilité de former une dizaine de bénévoles qui par la suite intègreront le réseau de guide-composteur.

2. Déploiement d'actions via l'appel à projets

• Objectifs de l'appel à projets

Afin de mettre en place différentes actions en lien avec le tri et la prévention des déchets, Est Ensemble lance chaque année un appel à projet en direction des associations implantées ou ayant un champ d'actions en Ile-de-France.

Depuis le premier appel à projet déchet lancé en 2014, le travail en partenariat avec les associations a fait ses preuves et Est Ensemble a maintenu en 2018 ce système de subventions pour proposer de nouvelles animations dans les villes, les écoles, mais également d'accompagner de nouveaux projets de prévention, de recyclage, de réemploi, de compostage et d'économie circulaire sur son territoire.

• Thématiques des projets soutenus

Les animations ont pour but de sensibiliser les habitants du territoire au changement de comportement. Les projets soutenus portent sur les thématiques suivantes :

- Eco-consommation du jeune public (écoles, centres de loisirs...) et grand public
- Gestes du tri du jeune public (écoles, centres de loisirs...) et grand public
- Lutte contre le gaspillage alimentaire
- Accompagnement d'écoles dans la lutte contre le gaspillage alimentaire, mise en place du tri, le compostage
- Accompagnement de sites de compostage partagés, en pied d'immeuble, à domicile, ...
- Fédérer les acteurs du réemploi (création d'évènements...)

- Evènements sur les marchés (exemple de disco soupe, tente des glaneurs...)

Pour l'année 2018, 32 associations ont été retenues pour 52 projets et un budget global de 554.175€. Au total depuis 2012, Est Ensemble a consacré plus de 2.500.000€ de subventions aux associations œuvrant pour la prévention et la réduction des déchets.

- **Appel à projets 2019**

Appel à projets 2019
Prévention et tri des déchets



Pour ce nouvel appel à projets en plus des associations, les SCOP, SCIC, mutuelles, fondations et entreprises agréées "ESS" sont éligibles. La créativité et l'innovation des projets proposés seront mises en avant lors de la sélection des projets.

Les projets et les animations ont pour but de sensibiliser et d'apporter à un public large des outils pour des changements de comportement.

Pour le nouvel appel à projet 2019, 30 associations et 2 entreprises de l'économie solidaire et sociale ont été retenues pour 51 projets ce qui représente un budget global de 576 927 € de subventions réparties ainsi (*détail des projets subventionnés en Annexe 2*) :

- Gaspillage alimentaire : 11 associations – 10 projets
- Compostage : 6 associations – 6 projets
- Tri : 6 associations – 5 projets
- Réemploi : 19 associations – 8 projets
- Eco consommation/Tri : 6 associations – 23 projets

- **Déploiement et suivi des projets subventionnés**

Les différents projets retenus dans le cadre de l'appel à projets sont présentés lors de réunions en présence des associations et des villes du territoire. A ces réunions, sont conviés les services : environnement / développement durable, écoles et centres de loisirs, action sociale, marchés alimentaires, bailleurs et les élus concernés par les thématiques de l'appel à projets.

A l'issue de ces réunions, les villes se manifestent sur les projets qui les intéressent. Est Ensemble donne son accord et met en relation les villes et les associations. L'organisation technique des projets est ensuite gérée par la ville directement avec l'association. Est Ensemble est tenu informé des lieux et dates des animations. Les animations grand public sont relayées dans l'Agenda Zéro Déchet, sur le site internet d'Est Ensemble.

Pour chaque action et projet, l'association doit fournir un compte rendu détaillé précisant les conditions de mise en œuvre de l'action et le nombre de participants. La réception de ces fiches bilans permet de valider le solde de la subvention (50%).

Les différents appels à projets lancés depuis 2014 ont permis de sensibiliser un nombre important d'habitants du territoire :

	2014-2015	2016-2017	2018-2019 (estimation bilan en cours)	2019-2020 (prévues)
Nombre d'actions réalisées	107	200	443	504
Nombre d'habitants sensibilisés (y compris réemploi et tri)	10 636 hab	13 554 hab	18 825 hab	//

PROJET A VENIR

Afin d'être plus efficace dans nos méthodes de suivi des actions réalisées par les différentes associations, en juin 2019 un open agenda a été mis en place. C'est un outil dont l'accès sera ouvert aux structures financées et à la collectivité, il s'agit de tenir un agenda commun sur lequel tous les événements seront inscrits. Cet outil permettra de suivre les actions et d'en faciliter l'évaluation.

3. Déploiement des actions de sensibilisation

Les chargés de sensibilisation et de contrôle de l'espace public (CSCEP) et les éco-animateurs (dédiés aux actions pédagogiques) d'Est Ensemble, ont pour mission de sensibiliser les habitants sur les modalités pratiques de gestion des déchets et de mettre en place des actions de communication de proximité afin d'améliorer la collecte sélective ainsi que la qualité du tri à la source.

La sensibilisation de la population prend plusieurs formes :

- Sensibilisation pédagogique dans les écoles, centres de loisirs, maisons de retraite...
- Sensibilisation des riverains au tri lors de la mise en service d'un PAV ou d'une collecte sélective
- Sensibilisation des habitants au bon tri de leurs déchets après un refus de collecte
- Information en cas d'erreur du jour ou des conditions de présentation des déchets à la collecte
- Sensibilisation des habitants à la bonne gestion des déchets lors d'évènements ponctuels.

Bilan des actions de sensibilisation réalisées par les chargés de sensibilisation et les éco-animateurs sur l'année 2018 :

Cibles	Actions menées
Habitat collectif	7060 foyers sensibilisés aux gestes de tri en porte à porte, pied d'immeuble
Bailleurs - gardiens	450 affiches consignes de tri
Copropriété /Nouvelle construction	Campagne de boitage afin d'améliorer la qualité du tri 900 foyers
Formation relais	Formation de 20 animateurs de centres de loisirs dans le cadre du défi centre de loisirs à énergie positive. Bailleurs - gardiens Formation de Tri/ Recyclage à destination des 10 gardiens aux gestes de tri et au recyclage
Ecoles / collèges	Animation pédagogique à l'école et en centre de loisirs: 16 interventions, 400 élèves et 12 enseignants. Ces animations sont proposées à partir des classes de CM1 jusqu'au collège. L'animation se déroule en classe. Elle dure environ 1h00 et a pour but d'initier les élèves aux gestes du tri à travers des jeux simples et ludiques.
Evènement Grand public	32 stands en 2018 de sensibilisation au geste de tri et au recyclage lors d'évènements organisés par les villes (semaine développement durable, fête de villes fêtes de quartiers etc...)
Flyer/Goodies distribués	20.000 mémo tri et guide encombrant, 5.000 sacs de pré-collecte, 3.400 goodies...

4. Organisation et participation à des Evènements

• Semaine Européenne de Réduction des Déchets (SERD)

A l'occasion de la Semaine Européenne de Réduction des Déchets, Est Ensemble a organisé des animations pédagogiques sur son territoire. Le public ciblé était essentiellement les enfants, voici quelques actions qui ont été menées :

- 5 centres de loisirs sensibilisés et 3 classes sensibilisées au gaspillage alimentaire
- 4 Villes ont exposé la cuisine anti-gaspillage au sein de leur mairie
- 4 ateliers de cuisine anti-gaspillage tenus pour 2 classes de CE2



De plus, la collectivité organise chaque année le village des éco-solutions, événement réunissant des associations du territoire sur la question de la réduction des déchets. En 2018, l'évènement s'est déroulé à Pantin fin novembre. 13 associations ont tenu des stands d'informations sur le compostage, des ateliers sur le gaspillage alimentaire et l'éco-consommation et des ateliers de réparation (de vélos et Repair Café).

Sur la journée, environ 300 personnes ont été sensibilisées à ces thématiques.



- **Semaine Européenne du Développement Durable (SEDD)**

Plusieurs stands de sensibilisation ont été menés lors de la Semaine Européenne du Développement Durable 2018. Trois thématiques ont été abordées : le Tri, le gaspillage alimentaire et le compostage. Est Ensemble était donc présent dans plusieurs villes et sur les places de marché.

- 3 Stands Tri / expo Gaspillage alimentaire/Compostage sur le marché de Pantin
- Stand tri sur le marché des lilas

- **Semaine nationale du compostage de proximité**

Par le biais des associations financées via l'appel à projets, Est Ensemble participe à la semaine nationale du compostage. C'est un événement qui dure une quinzaine de jours, au cours duquel des animations de territoire sont données sur la thématique. Est Ensemble tient à inciter ses partenaires à faire des événements festifs ou pédagogiques. Le but ici est de donner de la visibilité à la pratique, de sensibiliser le plus de citoyens possible. A cette occasion, un composteur a été installé au Quadrium pour les agents de l'Hôtel du Territoire.

5. Diffusion d'autocollants Stop pub

Les boîtes aux lettres se trouvent souvent envahies par des prospectus, des publicités ou des journaux gratuits. Ces courriers non adressés correspondent, sur le territoire d'Est Ensemble, à 14 kg par habitant et par an, et représentent un coût d'élimination de plus de 780 000 euros pour les finances publiques. Ainsi, Est Ensemble met à disposition des habitants des autocollants « Stop Pub » à coller sur sa boîte aux lettres, mentionnant le refus de recevoir les imprimés publicitaires. Les distributeurs sont dans l'obligation de le respecter. Les publications éditées par les services publics et associations locales continuent d'être distribuées.



3 bénéfiques de la démarche Stop Pub :

- L'environnement : les papiers déposés dans les boites aux lettres ont nécessité eau, énergie et matières premières pour leur fabrication et ils augmentent le volume de nos ordures ménagères;
- Le pouvoir d'achat : c'est le consommateur qui paie la publicité, c'est l'usager et le contribuable qui paient son élimination ;
- Des raisons de sécurité : une boîte aux lettres qui déborde de publicités peut attirer l'attention sur l'absence de l'occupant du logement (pendant un week-end, des vacances...).

Pour se procurer le stop pub, il y a plus d'une vingtaine de points de distribution accessibles sur l'ensemble du territoire, la liste est consultable sur le site internet.

C. Communication

1. Carte interactive Géo-déchets

géodéchets.fr

Depuis le 15 septembre 2017, Est Ensemble met à la disposition des usagers un service web d'informations personnalisées sur les déchets : geodechets.fr.

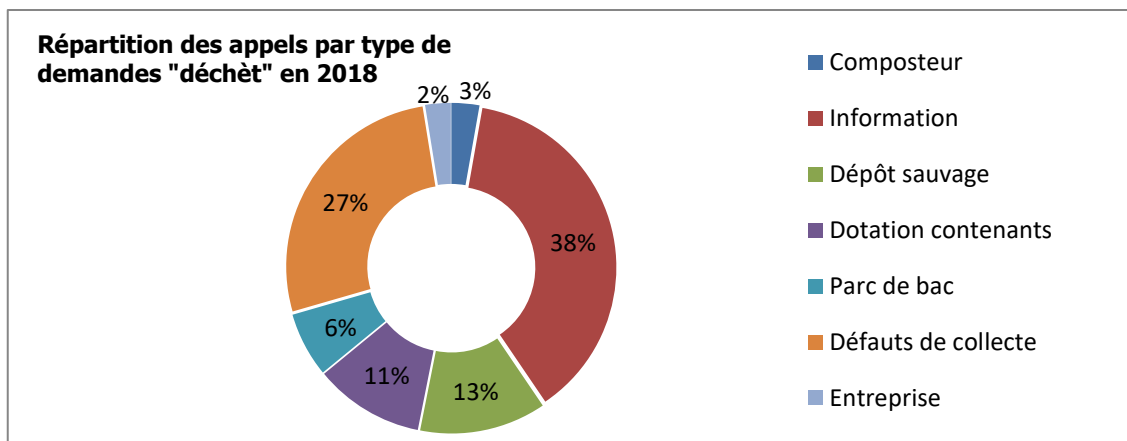
Ce service recense :

- les modalités de collecte en porte-à-porte
- les emplacements de tous les points d'apport volontaire des déchets non collectés à domicile (ex. : déchèteries, bornes textile, composteurs de quartier, sites de réemploi, ...)

Géodéchets.fr constitue une innovation technologique et organisationnelle en matière d'information sur les déchets.

2. Télé-accueil permanence téléphonique

Le télé-accueil est une plate-forme téléphonique mise en place depuis le 1^{er} décembre 2011. Elle permet de répondre aux demandes de renseignements et aux divers signalements des usagers (dépôts sauvages, réclamation sur la collecte, information sur le tri, demandes de bacs...).



Pour toute question ou signalement, le n° Info déchets est ouvert de 8h30 à 18h30 du lundi au jeudi et de 8h30 à 17h le vendredi. Appel gratuit depuis un poste fixe ou mobile.

En 2018, le télé-accueil a répondu à 38 152 appels avec un temps moyen de conversation de 2,30 min et un taux de réponse de 86,9%. Sur l'année 2018, les appels concernent principalement des demandes d'information.

3. Outils de communication

Le service communication d'Est Ensemble réalise et diffuse via différents supports les actions et services déployés par la Direction de la Prévention et de Valorisation des Déchets :

- Dépliants / flyers dédiés : plannings des collectes des déchets encombrants, guides des déchèteries, kit de compostage, mode d'emploi du tri des textiles, mémotri, ...
- Affiches / panneaux : collecte des sapins de Noël, informations sur nos équipements, évènementiels, ...
- Magazines / Site internet / Réseaux sociaux : partage des nouvelles actions / projets / informations généralistes sur les services déployés / conseils pratiques sur la réduction des déchets / Agenda des évènements / ...

D. Instruction des Permis de construire

Depuis fin 2017, le renforcement de l'équipe de chargés de mission PAV/Déchèteries au sein du Pôle Etudes et Stratégie, dans le cadre de leurs missions d'études et d'accompagnement à la gestion des déchets ménagers, peut de manière plus opérationnelle instruire et suivre les permis de construire déposés sur le territoire.

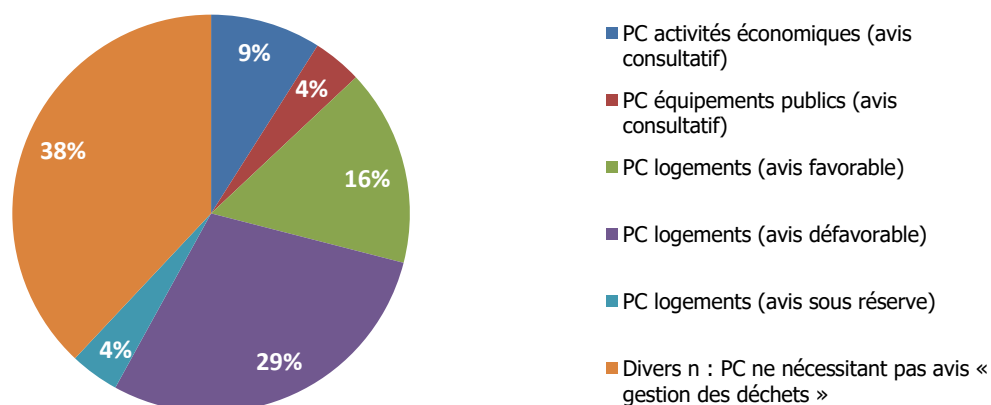
Une note technique de préconisations liées à la gestion des déchets d'un bâtiment collectif ou individuel à usage d'habitation ou d'activités a été conçue. Cette note a pour objectif de transmettre des éléments techniques et chiffrés pour toute instruction concernant une construction nouvelle, rénovation de bâtiments et logements, changement de destination de locaux, division, aménagement, extension d'une construction existante...

Toute demande de Permis de Construire et de Demande de Déclaration Préalable de Travaux déposée auprès des services d'urbanisme des Villes de l'Établissement Public Territorial Est Ensemble est soumise pour avis à la Direction de la Prévention et de la Valorisation des Déchets d'Est Ensemble concernant la gestion des déchets.

Est Ensemble souhaite ainsi encourager et développer les bonnes pratiques du geste de tri des habitants et améliorer à la fois la quantité et la qualité des déchets jetés. Convaincu que la diminution des déchets admis en installation de stockage passe autant par l'information et la sensibilisation que par les équipements mis à disposition des habitants, Est Ensemble ambitionne de détourner un maximum de déchets ayant un potentiel de recyclage, de réemploi et de valorisation pour une élimination définitive.

En 2018, ce sont près de 468 dossiers de permis de construire traités par l'équipe, répartis de la manière suivante :

Répartition des dossiers de permis de construire instruits par la DPVD en 2018



PROJET A VENIR

- Actualiser la note technique de préconisation « gestion des déchets » avec l'ensemble des villes du territoire afin qu'elle soit la plus performante et la plus adaptée à appliquer sur toutes les typologies de bâtis présents sur le territoire.
- Après constat, au bout d'un an d'étude aux instructions de permis de construire, la demande de mise en place de PAV par les promoteurs et les bailleurs des nouvelles constructions est importante. L'importance de l'activité a été l'opportunité d'ouvrir un poste de stagiaire. Ses missions sont de diagnostiquer le déploiement des parcs de PAVE, de définir les leviers d'amélioration ainsi que les actions à entreprendre pour améliorer la gestion de collecte des PAVE sur le territoire.

IV. BILAN DES TONNAGES DES DECHETS COLLECTES

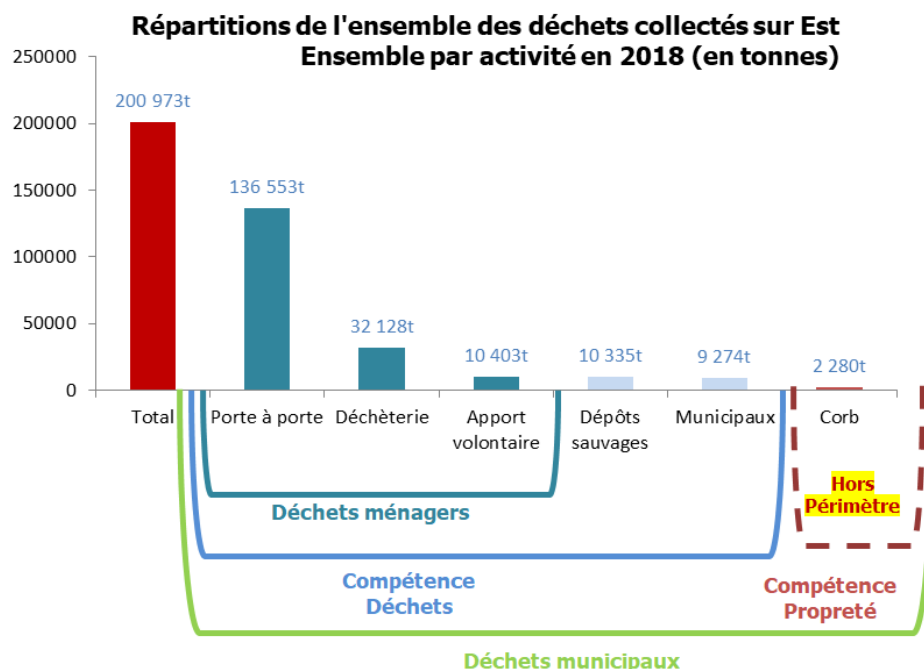
A. Présentation des tonnages des déchets collectés

1. Le tonnage global géré par Est Ensemble

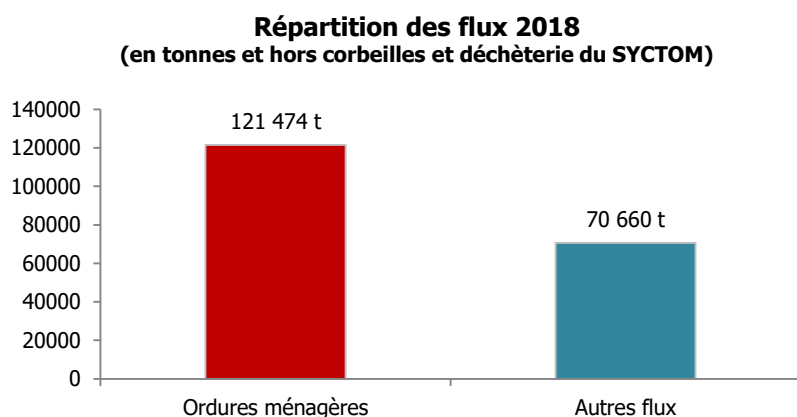
Les volumes de déchets **émis sur le territoire d'Est Ensemble et gérés** directement ou indirectement (via l'adhésion au SYCTOM de Paris) par l'EPT sont **d'environ 201.000 tonnes par an.**

A noter que parmi ces 201 000 tonnes :

- Les déchets des services municipaux (9.274 tonnes) ne sont pas collectés par Est Ensemble ou le SYCTOM mais par les villes ;
- Les déchets de corbeilles (2.280 tonnes) qui sont affectés à la compétence propreté, sortent donc du scope du présent rapport ;
- Les déchets des déchèteries incluent la déchèterie de Romainville (6.558 tonnes), totalement gérée et prise en charge par le SYCTOM.



- **Analyse de la répartition des déchets collectés par type de flux en 2018**
Répartition entre les ordures ménagères et les autres flux :



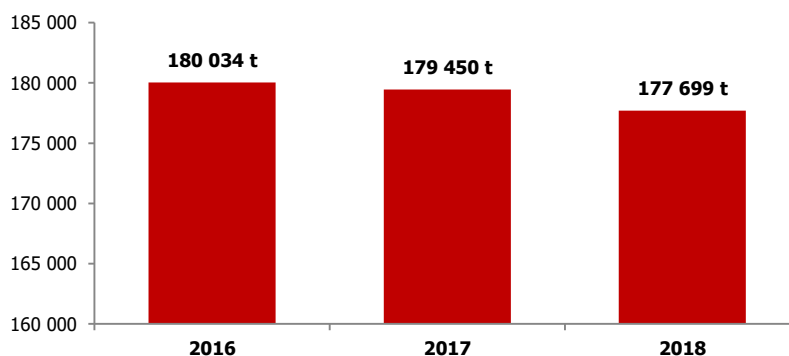
- **Tableau de répartition détaillée des tonnages collectés par type de flux en 2018 :**

TYPE DE FLUX (hors Corbeille et hors déchèterie du Syctom)	2017 (en tonnes)	2018 (en tonnes)
Ordures ménagères (OM)	121.743t	118.096 t*
Benne OM installées en 2018(foyers)	/	3 378 t
Tout venant	12.022 t	12.592 t
Dépôts Sauvages	10.599 t	10.335 t
Gravats	9.196 t	9.731 t
Multi-Matériaux	9.490 t	9.671 t
Déchets services municipaux	/	9.274 t
Encombrants	9.506 t	9.044 t
Verre	4.531 t	4.983 t
Bois	1.728 t	1.757 t
Déchets végétaux	1.606 t	1.450 t
Eco mobilier	/	788 t
Textile	/	358 t
Bio déchet	/	354 t
D3E	137 t	156 t
Carton	73,8 t	91 t
Déchets dangereux	42 t	48 t
Pneus	19 t	28 t

2. Evolution du tonnage global des déchets ménagers incluant les dépôts sauvages

Pour l'année 2018, à périmètre constant (OM, CS, Verre, OE, Déchèteries Est Ensemble, DS), on note une **baisse pour la deuxième année consécutive de la production de déchets (-1% vs 2017)**.

Evolution du tonnage des déchets Ménagers et des tas sauvages sur Est Ensemble (en tonnes)

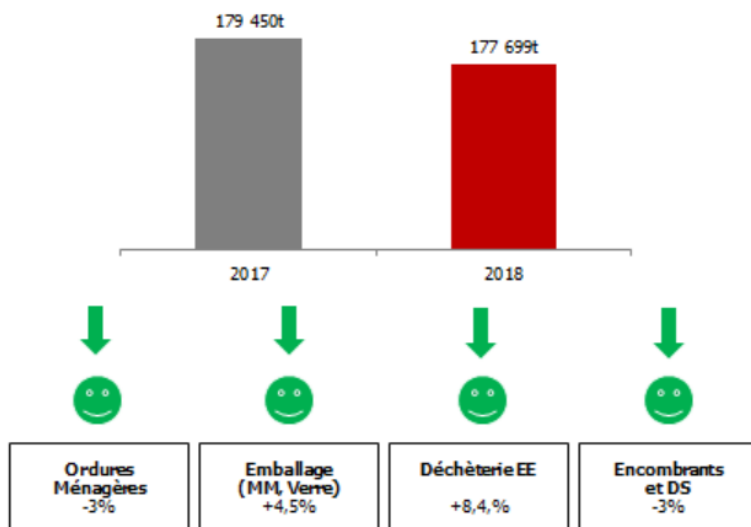


Pour toutes les années, les données comprennent uniquement les tonnages des flux d'OM, de CS, de Verre, d'OE, des déchèteries d'Est Ensemble et des dépôts sauvages (hors déchèterie de Romainville, déchets verts en pap et déchets dangereux).

Cette baisse de **-1.751 tonnes**, se confirme en ratio par habitant (- 4,2 Kg/habitant).

Cette tendance reflète la tendance nationale et est favorisée par la politique d'Est Ensemble à travers sa politique de prévention et de réduction des déchets (PLPDMA & CODEC : voir précédemment).

**Evolution des déchets ménagers et des tas sauvages collectés sur Est Ensemble
-1% entre 2017 et 2018**



Détails de l'évolution des tonnages des déchets entre 2017 et 2018

Outre la baisse générale, **deux tendances vertueuses** se dégagent nettement en faveur d'un **développement de la valorisation matière** des déchets :

- Baisse des tonnages d'ordures ménagères résiduelles au bénéfice du tri sélectif en porte à porte et points d'apport volontaire ;
- Baisse des tonnages en encombrant et dépôts sauvages au bénéfice des déchèteries

Pour ces deux années, les données comprennent les tonnages des flux d'OM, de CS, de Verre, d'OE, des déchèteries Est Ensemble et des Dépôts sauvages.

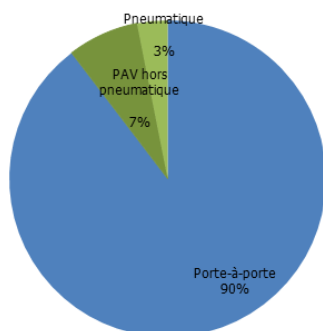
Tableau récapitulatif de l'évolution des déchets collectés en OMR, CS, OE, DS et en déchèterie y compris en déchèterie mobile

Population de référence 418.239 hab (source INSEE)	Déchets produits par habitant			Tonnage global collecté		
	2017	2018	Evolution en %	2017 (en tonnes)	2018 (en tonnes)	Evolution en %
Ordures ménagères (OM)	291,1 Kg/hab	282,4 Kg/hab	-3,0%	121.743t	118.096t	-3%
Emballages (MM + Verre)	33,5 Kg/hab	35 Kg/hab	+ 4,5%	14.021t	14.654t	+4,51%
OE / DS	48,1 Kg/hab	46,3 Kg/hab	-3,6%	20.105t	19.379t	-3,61%
Déchèterie*	56,4 Kg/hab	61,1 Kg/hab	+ 8,4%	23.581t	25.570t	+8,53%
TOTAL	429,1 Kg/hab	424,9 Kg/hab	-0,98%	179.450t	177.699t	- 0,98%

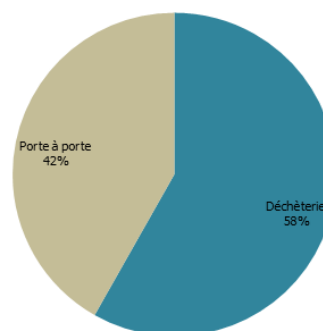
* Hors déchèterie du SYCTOM.

En intégrant la déchèterie du SYCTOM située sur le territoire, en 2018 les déchets des déchèteries s'élèvent à 76.8kg par habitant.

Répartition des tonnages de Multimatériaux par type de collecte



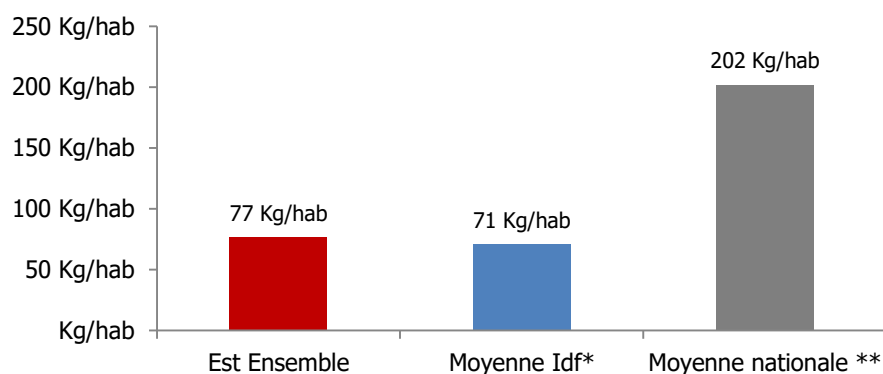
Répartition des tonnages des encombrants par type de collecte



3. Tonnages des déchets collectés dans les déchèteries gérées par Est Ensemble

Les quantités de déchets collectés sur les déchèteries fixes sont de **32 128 tonnes en 2018** (déchèterie EE et SYCTOM).

Tonnage moyen par habitant collecté en déchèterie



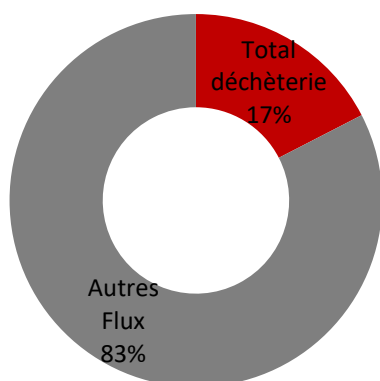
Référence :

*Ordif – La gestion des déchets ménagers et assimilés en Ile-de-France en 2017

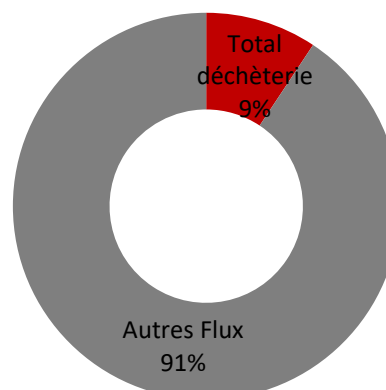
**Nouvelle enquête ADEME 2015 Enquête nationale ADEME 2015 / Référentiel national 2015 des coûts du service public de gestion des déchets (données 2012)

La part des **déchets captés en déchèterie**, malgré une progression remarquable en 2018, **reste très faible au regard des référentiels nationaux**. Elle s'explique en grande partie par la faiblesse du réseau de déchèteries fixes sur le territoire.

Part des tonnages des déchèteries



Part des coûts des déchèteries



Outre **la valeur environnementale** de ce mode de collecte, la comparaison avec la part des coûts démontre **l'intérêt économique des déchèteries**.

• Tableau récapitulatif des déchets collectés dans les déchèteries fixes gérées par Est Ensemble

Flux de déchets acceptés par les déchèteries de Bondy et Montreuil	Tonnages 2017 (en tonnes)	Tonnages 2018 (en tonnes)	Evolutions N-1 en %
Tout venant	12 022t	12.571t	+4,6%
Pneus	19t	28t	+45,1%
Carton	74t	91t	+23,3%
Déchets végétaux	311t	381t	+22,4%
Gravats	9.196t	9.731t	+5,8%
Bois	1729t	1.752	+1,3%
Eco Mobilier	x	788 t	x
D3E	137t	156 t	+13,5%
Déchets dangereux	11t	48 t	+321,8%
TOTAL DECHETERIES	23 501t	25 544t	+8,7%

• **Tableau récapitulatif de la répartition des volumes captés et les volumes réceptionnés par heure**

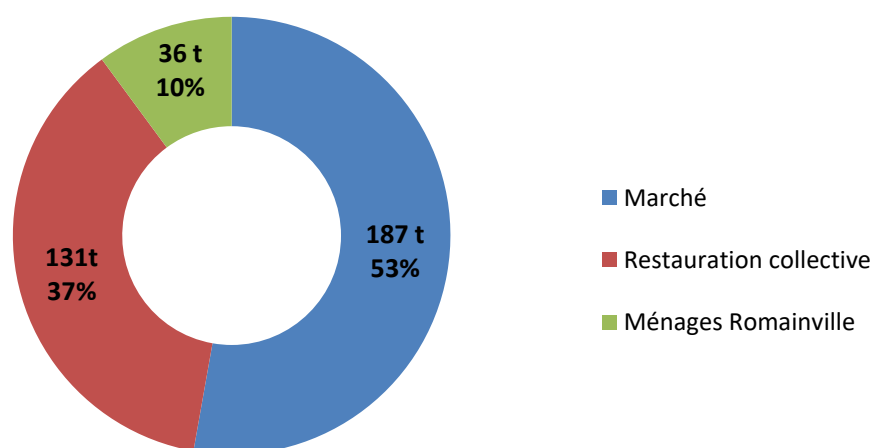
	Déchèteries fixes du Est Ensemble			Déchèteries mobiles
	Montreuil (EE)	Bondy (EE)	Romainville (SYCTOM)	6 villes cumulées
Heure d'ouverture annuelle 2018 (en heures)	2.339h	2.153h	4.248h	148h
Tonnage annuel (en tonnes)	16 567 t	8 978 t	6 558 t	26 t
Ratio tonnage par heure (en tonnes)	7,1t/heure	4,2t/heure	1,5t/heure	0,2t/heure

La répartition des volumes captés et les volumes réceptionnés par heure nous amène à 4 constats :

- L'importance de la Déchèterie de Montreuil qui est plébiscitée par les usagers ;
- La moindre importance de la Déchèterie de Bondy, probablement du fait de sa situation excentrée ;
- La faiblesse des résultats de la déchèterie de Romainville, malgré une situation centrale, pose question ;
- La très faible fréquentation des déchèteries mobiles, 35 fois moins plébiscitée en volume heure que la déchèterie de Montreuil, pose la question de l'efficacité en termes de service au public.

4. Tonnages de l'expérimentation collecte des Déchets alimentaires

Répartition des tonnages des déchets alimentaires collectés sur le périmètre de l'expérimentation (gros producteurs + Quartier "Bas pays") - (en tonnes et %)



Le flux bio-déchets (**354 tonnes en 2018**), qui concerne la part alimentaire, n'est pas significative à l'échelle du territoire **car ce flux est collecté à titre expérimental** dans un quartier de Romainville (3.000 habitants) et dans une quarantaine d'établissements non ménagers (marchés alimentaires, restaurations collectives, établissements scolaires, ...). Les **résultats sont néanmoins très encourageants pour la partie des déchets assimilés**.

Pour les ménages, les objectifs de collecte fixés ont été atteints à 89% avec une moyenne de 12kg/hab/an collectés par habitant et par an : moyenne de **30kg/hab/an pour l'habitat individuel** et **7kg/hab/an pour l'habitat collectif**.

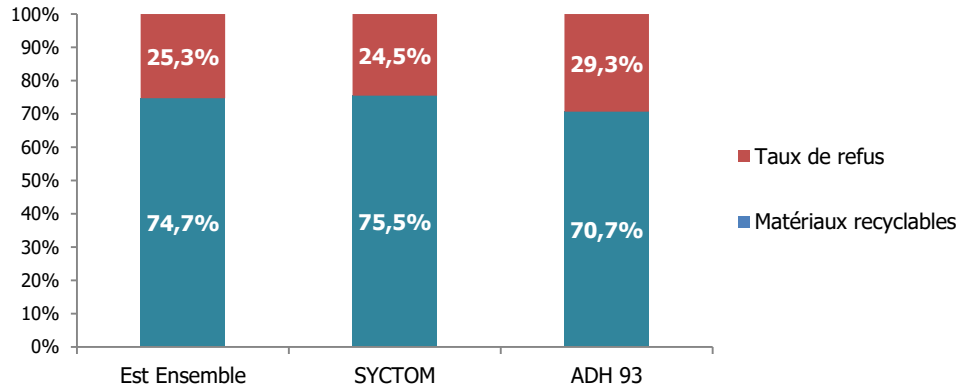
Les **faibles quantités collectées chez les ménages** posent la question de l'évolution et de la pérennité à moyen terme.

B. Performances de collecte

1. Qualité des collectes sélectives hors verre sur Est Ensemble

Le taux de refus caractérisé par le SYCTOM est de 25.3%. Bien qu'il reste élevé, ce taux se situe un peu au-dessus de la moyenne des adhérents du SYCTOM et nettement en dessous des adhérents des villes de Seine-Saint-Denis.

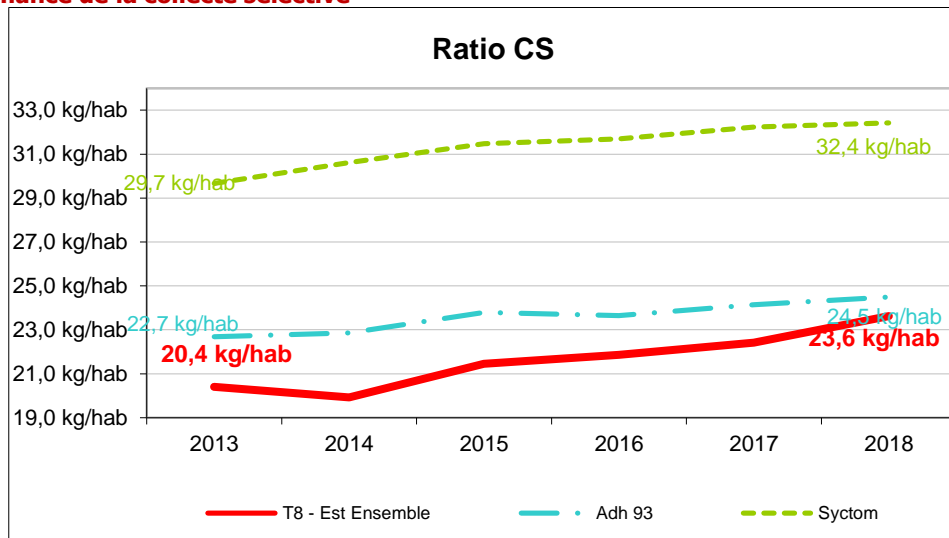
Qualité du tri sur Est Ensemble des "collectes selectives" hors verre en 2018

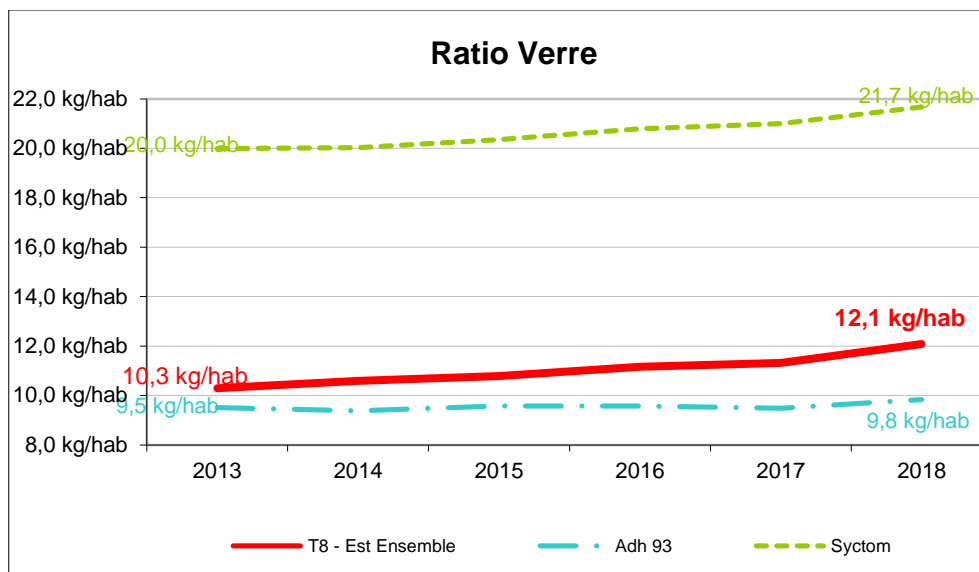


- **Tableau récapitulatif de la caractérisation réalisée par le SYCTOM pour l'année 2018**

CARACTERISATION EST ENSEMBLE - 2018	
Emballages plastiques non recyclables hors bouteilles et flacons	1,46%
Verre	1,00%
Plastiques autres que des emballages	0,97%
Composants imbriqués et recyclables souillés	5,20%
Refus vrais (ordures ménagères et déchets organiques)	10,95%
TOTAL NON RECYCLABLES	19,58%
Fines < 65 mm	5,10%
Flaconnages plastiques	7,56%
EMR (cartonnage)	33,20%
Briques alimentaires (ELA)	1,19%
Emballages en acier	1,99%
Emballages en aluminium	0,46%
TOTAL EMBALLAGES MENAGERS RECYCLABLES	44,40%
Journaux Magazines	18,82%
Gros de magasin	8,35%
Petits appareils électroménagers	0,60%
Emballages plastiques recyclables hors bouteilles et flacons	3,14%
TOTAL RECYCLABLES	75,31%

2. Performance de la collecte sélective





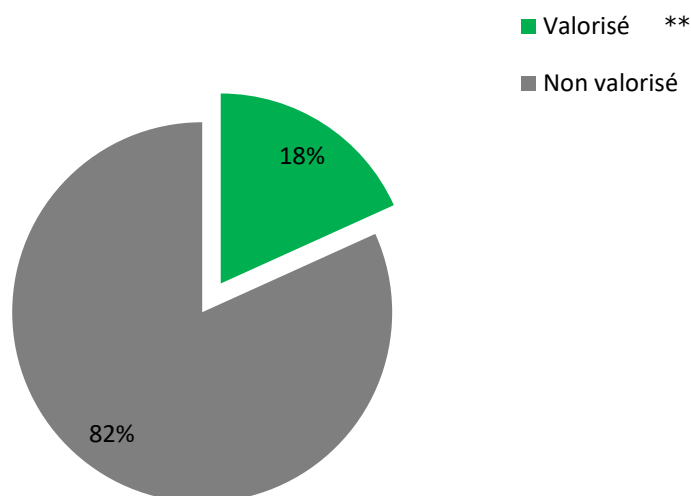
Malgré une amélioration notable, les ratios de performance des collectes sélectives sont faibles. Outre l'impact environnemental, cette performance est un levier essentiel de la baisse des coûts concernant la compétence gestion des déchets d'Est Ensemble :

- Possibilité de forte baisse du prix du tri des multi-matériaux au-delà de 25kg/habitant (15€/t vs 30€/t actuellement)
- Forte marge de progression sur les volumes de verre (11,9 kg - 4983 t/an) qui sont 2 fois inférieurs aux performances des adhérents du SYCTOM.

3. La valorisation matière

En 2018, 32.659 tonnes de déchets valorisables ont été récoltés, soit 18% des déchets ménagers produits. Malgré les progrès constatés, le pourcentage valorisé est **très éloigné des objectifs fixés par le législateur** à l'horizon 2025. Ce retard **s'explique en partie** par la typologie des déchets produits sur le territoire. Ils se répartissent par flux comme suit :

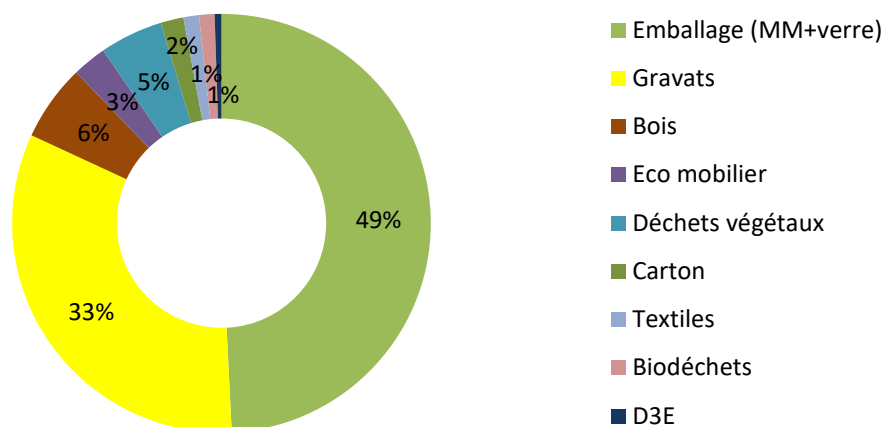
Valorisation des déchets (y compris gravat) ménagers*



* Emballage, gravats, Bois, Eco mobilier, Déchets végétaux, Carton, Textile, biodéchets, DES et partie valorisable des déchets du SRCTOM - Donc hors Dépôts sauvages

** part avec refus CS incluse

Typologie des flux valorisables collectés en 2018*



**Donc hors Dépôts sauvages*

Avec 49 % des déchets valorisés, ce sont les collectes sélectives d'emballages et de papiers (porte à porte et points d'apport volontaire) qui sont le pilier de la politique de valorisation des déchets municipaux sur le territoire d'Est Ensemble. Outre la part en poids, c'est la part en volume des collectes sélectives qui est prépondérante (évaluée entre 75 et 85 % des volumes valorisés).

La part des gravats (33% des tonnages) est importante. Elle justifie une attention particulière sur la traçabilité des filières.

La faiblesse de la part des déchets verts en milieu urbain dense explique partiellement la faiblesse du taux de valorisation.

V. COÛT DU SERVICE PUBLIC DE GESTION DES DECHETS

A. Le financement du service public de gestion des déchets ménagers et assimilés

Il existe 3 modes de financement du service public d'élimination des déchets :

- Le budget général
- La taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)
- La redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM).

B. Analyse des dépenses et recettes du service public de gestion des déchets ménagers et assimilés

1. Détails des dépenses et des recettes de fonctionnement

Les dépenses et recettes décrites ci-dessous regroupent l'ensemble des coûts affectables à la compétence gestion des déchets d'Est Ensemble. Sont inclus, en sus du périmètre déchets de la DPVD, les dépenses imputables des services supports :

- Direction des Ressources Humaines (coûts de personnel principalement)
- Direction des Bâtiments
- Direction des Moyens Généraux
- Direction Services Informatiques
- Direction des Assemblées des Affaires Juridiques

CA périmètre Déchets*	
En € arrondis	
Dépenses de Fonctionnement	46 314 518 €
Dépenses d'Investissement	2 252 662 €
Total dépenses	48 567 179 €
Recettes de Fonctionnement hors TEOM	2 391 127 €
Recette d'Investissement	465 900 €
Total recettes	2 857 027 €
Coût net compétence (A)	45 710 152 €
Recette TEOM (B)	51 507 339 €
Rapport (B)/(A)	112,7%

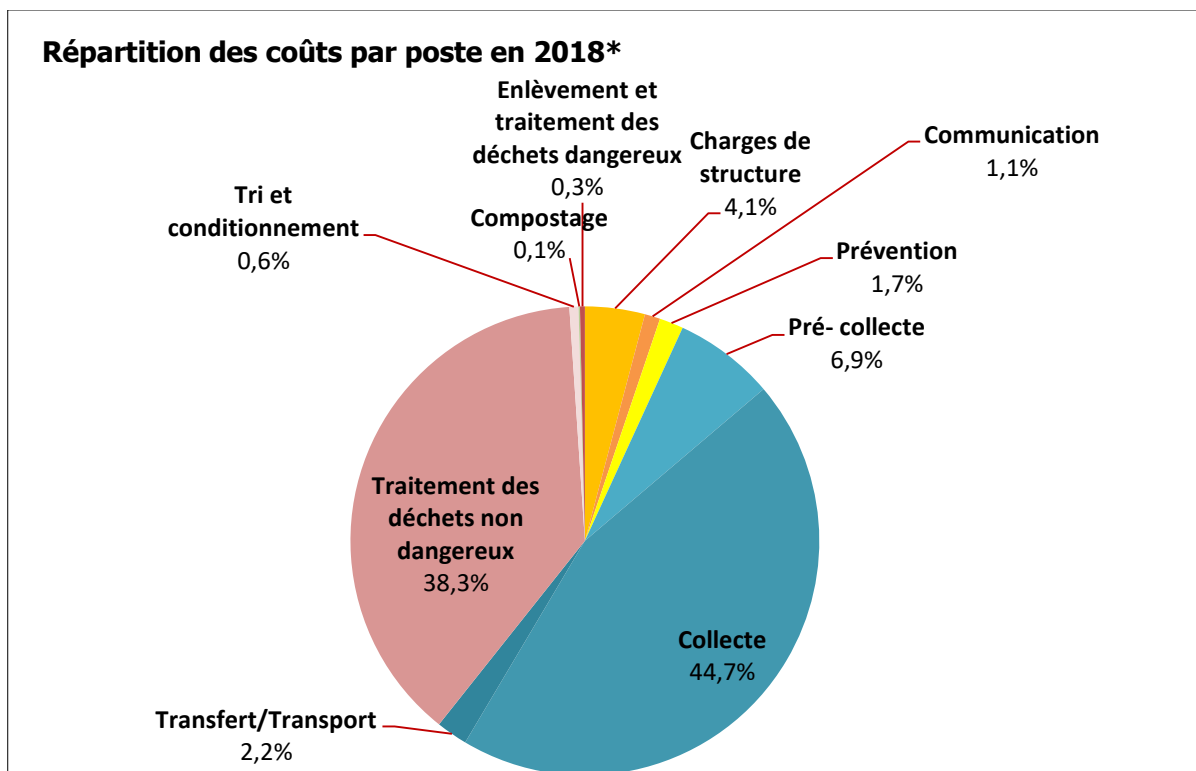
* périmètre DPVD hors activité corbeille (propreté)

• Analyse de la répartition des dépenses de fonctionnement par poste de dépense

La répartition des coûts démontre la part prépondérante des coûts appartenant à la compétence collecte (pré-collecte, transport, collecte) avec 54% des coûts de gestion du périmètre déchets. Le développement des filières et des volumes de valorisation devrait accentuer ce phénomène avec une baisse parallèle des coûts de traitement (39% à date). La part des frais de structure reste faible (4%).

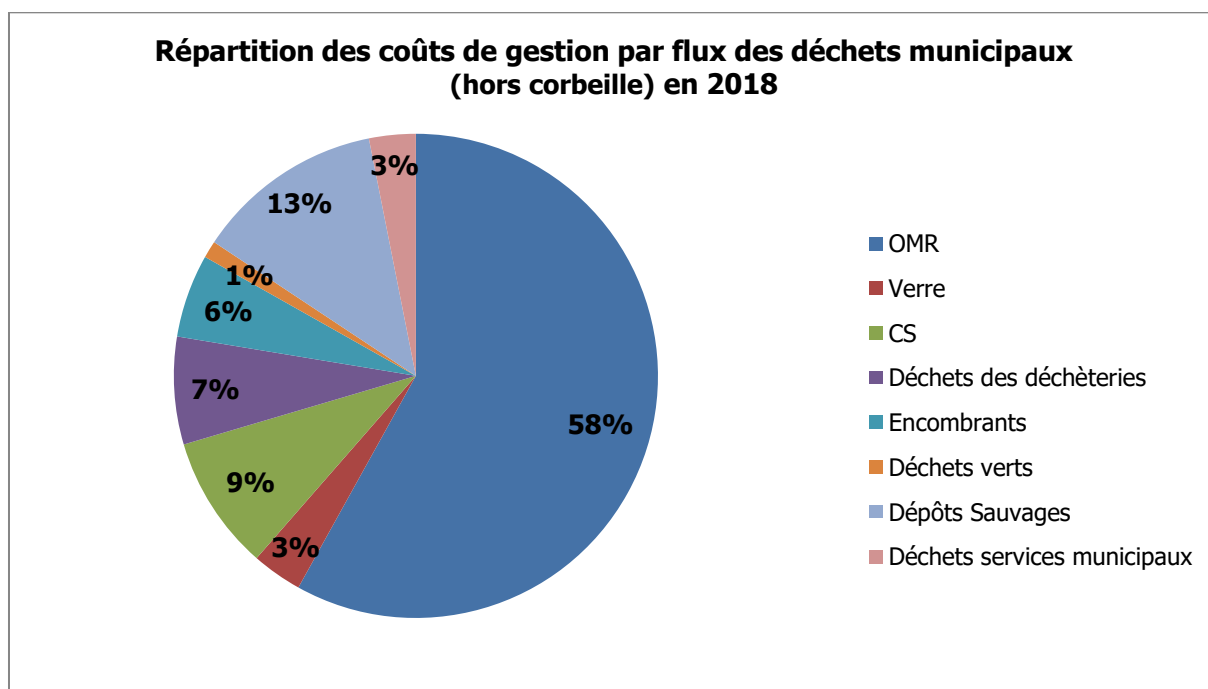
De même, les moyens affectés à la prévention et au compostage sont très minoritaires (2,5 %). Paradoxalement, avec près d'1,5€ par habitant affecté à son appel à projet (CODEC), Est-Ensemble reste une entité très engagée dans l'Economie Circulaire par rapport aux autres collectivités portant la compétence gestion des déchets.

Répartition des coûts par poste	2018
Charges de structure	2 001 721 €
Communication	516 993 €
Prévention	803 785 €
Pré-collecte	3 369 161 €
Collecte	21 696 854 €
Transfert/Transport	1 047 280 €
Traitement des déchets non dangereux	18 553 080 €
Tri et conditionnement	303 426 €
Compostage	48 965 €
Enlèvement et traitement des déchets dangereux	161 950 €
Dépenses (prix TTC)	48 503 216 €



* Coûts cumulés fonctionnement et investissement hors recettes.

- **Analyse de la répartition des coûts par flux**



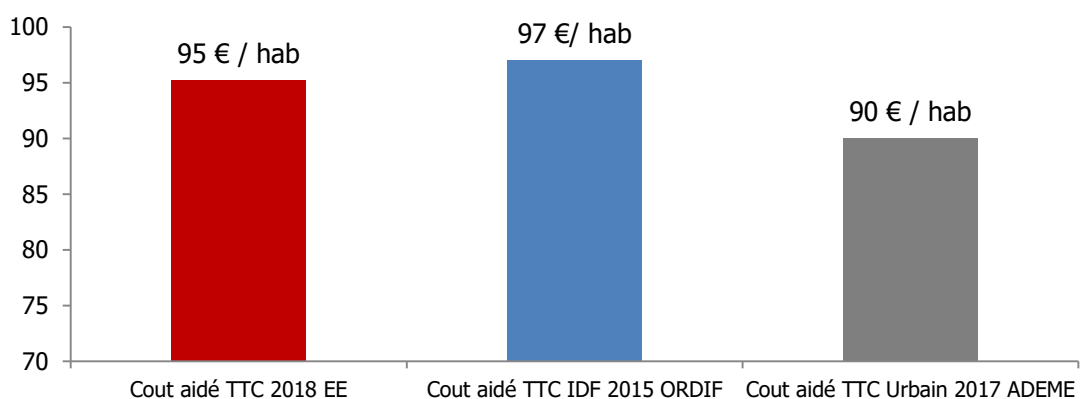
- **Analyse des coûts de gestion des déchets ménagers par rapport à la population du territoire**

En 2018, avec un coût global des déchets ménagers de 95€ par habitant et un coût à la tonne des OMR de 223€/tonne et 417€/tonne pour des recyclables (hors verre), Est Ensemble est très proche du référentiel Ile-de-France malgré que le territoire soit l'un des territoires les plus densément urbanisés. Cela se justifie d'une relative mais réelle bonne gestion des coûts.

Ces éléments confirment 2 leviers importants en termes de maîtrise des coûts :

- Le coût élevé des tas/dépôts sauvages (579€/tonne) confirme l'intérêt de travailler sur un développement des volumes en déchèterie. Le coût du verre, 1,5 fois supérieur au référentiel régional, résulte en grande partie des faibles volumes collectés sur le territoire (deux fois inférieurs à la moyenne du SYCTOM de Paris). La politique de développement des Points d'Apport Volontaire devrait permettre de baisser ce coût progressivement.

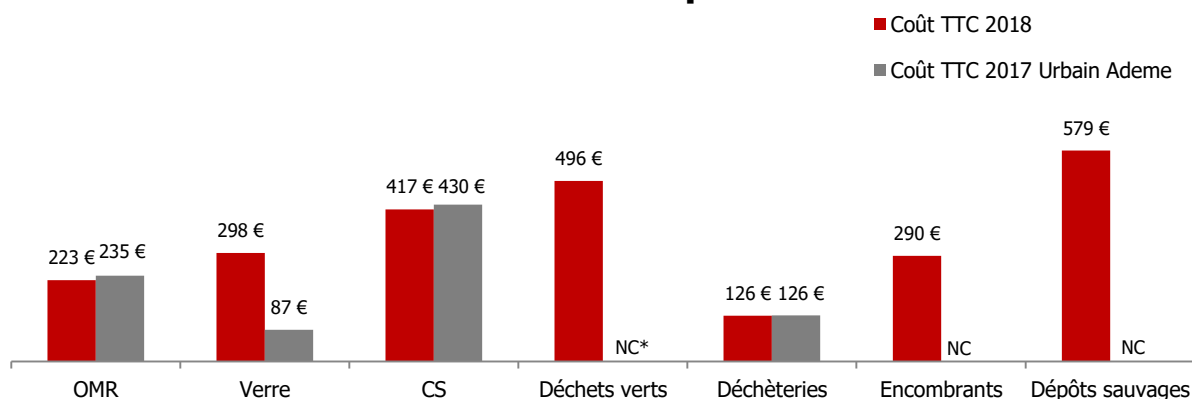
Coût global en euros par habitant par an des déchets ménagers en 2018



Coût global comprenant les OMR, le verre, la CS, les déchèteries EE, les déchets végétaux et les encombrants.

• Analyse des coûts par tonne et type de flux collectés sur Est Ensemble en 2018

Coût à la tonne par flux



*NC : Non communiqué

ANNEXES

A. ANNEXE 1 : GLOSSAIRE

ADEME : Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie
CAEE : Communauté d'agglomération Est Ensemble
C1 : collecte 1 fois par semaine
C2 : collecte 2 fois par semaine
CS : collecte sélective
VERRE : Emballages en Verre Recyclable
CET : Centre d'Enfouissement Technique
DAE : Déchets d'Activités Economiques (déchets assimilables aux déchets ménagers)
DD : Déchets Dangereux (anciennement DMS : Déchets ménagers spéciaux)
DEA : Déchets d'Eléments d'Ameublement
DS : Dépôts Sauvages
DEEE : Déchets d'équipements électriques et électroniques
DV : Déchets Végétaux
ELA : Emballages Liquides Alimentaires
EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale
EPTTE : Etablissement Public Territorial Est Ensemble
EVR : Emballages en Verre Recyclables
ISDD : Installation de stockage de déchets dangereux
ISDI : Installations de stockage des déchets inertes
ISDND : Installation de stockage de déchets non dangereux
MMP : Emballages Multi-Matériaux et Papiers
OE : Objets Encombrants
OMR : Ordures Ménagères Résiduelles
PàP : Collecte en Porte-à-porte
PAV : Points d'Apports Volontaires (PAVA pour aériens, PAVE pour enterrés et PAVSE pour semi-enterrés)
PLPD : Programme local de prévention des déchets
RS : Redevance Spéciale
RSOM (HV) : Recyclable secs des ordures ménagères (Hors Verre)
SYCTOM : Syndicat intercommunal de traitement des ordures ménagères
SITOM93 : Syndicat intercommunal de traitement des ordures ménagères de Seine-Saint-Denis
TLC : Textiles, Linges de maison et Chaussures
TEOM : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

B. ANNEXE 2 : COMPLEMENTS

1. Liste des porteurs de projets retenus pour les actions dans le cadre de l'appel à projet 2019

Structure	Montant 2019 retenu	Thématique	Projet 2019
Activille	54 286 €	compostage	5 composteurs de quartier, 20 composteurs en pieds d'immeuble, 20 opérations de broyage
La Collecterie	28 300 €	Réemploi	Ouverture d'une Brico thèque 35 samedis + 9 formations sur les outils
La Collecterie	6 300 €	Réemploi	15 ateliers de sensibilisation à l'éco-consommation en collège
La Collecterie	7 000 €	Réemploi	3 récupérations dans les vides-greniers et brocantes
Linkee	31 000 €	Gaspillage alimentaire	Création d'un circuit de redistribution des surplus des commerçants auprès des associations
Sens de l'humus	64 000 €	compostage	5 composteurs de quartier, 20 composteurs en pieds d'immeuble, 20 opérations de broyage
Sens de l'humus	18 000 €	Gaspillage alimentaire	18 ateliers cuisine grand public et 8 ateliers alimentaires auprès des scolaires
Zero Waste Paris	17 970 €	Eco-consommation	10 semaines d'exposition itinérante « les héros du Zero Déchets » en primaire et collège
Zero Waste Paris	10 490 €	Eco-consommation	3 démarches de sensibilisation à la réduction des emballages chez les commerçants, via des équipes d'ambassadeurs locaux bénévoles formés par l'association
Alfred Keichua	9 605 €	Tri	8 Cendriers ludiques pour collecter les mégots et 6 séances de sensibilisation à la propreté
Altrimenti	6 750 €	Gaspillage alimentaire	10 ateliers de sensibilisation anti-gaspillage
Amélior	7 490 €	Réemploi	10 récupérations dans les vides-greniers et brocantes
Association des réparateurs de la Brèche	1 300 €	Réemploi	10 repair café
Au fil de l'eau	4 000 €	Tri	6 collectes et tri le long du Canal de l'Ourcq et 6 animations tri pour les jeunes
Carton Plein	15 000 €	Compostage	2 livraisons de broyat (paillettes de carton) par an pour tous les composteurs de quartiers, broyat de carton livré à vélo, suivi de la qualité du compost avec broyat
Coopaname	11 940 €	Éco-consommation	6 accompagnements à l'éco-consommation dans 6 établissements (collèges et lycées)
Cyclofficine de Pantin	7 000 €	Réemploi	8 ateliers de collecte et réparation de vélos
E-graine	5 669 €	Réemploi	Sensibilisation au réemploi par le porte-à-porte, animations pédagogiques, projet artistique accompagnant une ressourcerie éphémère
Emmaüs Coup de Main	7 500 €	Réemploi	6 points de collecte en pied d'immeuble avec espace de sensibilisation
Graine IDF	22 900€	Gaspillage alimentaire	Accompagnement de 10 établissements scolaires, formation des scolaires, parents et professionnels des établissements
La Grande Ourcq	12 500 €	Réemploi	10 journées de chantier participatif pour créer des éléments d'aménagements sur le nouveau site. Sous réserve d'être bénéficiaire du terrain
La Machine, Labo écologique Zéro Déchet	6 731 €	Réemploi	22 gratuiteries et 28 animations de jardinage sur une friche
La Requincaillerie	5 500€	Réemploi	3 ateliers Brico-Récup et 15 actions Brico-Marché
La Réserve des Arts	22 759 €	Réemploi	Mise en œuvre d'un circuit de réemploi auprès des entreprises
Les Connexions	16 500 €	Tri	10 stands de sensibilisation sur le tri sur les événements du territoire
Les Curiosités	13 240 €	Tri	Ateliers auprès de 4 classes de primaires, création

Les Petits Débrouillards	13 500 €	Tri	d'un album et transmission intergénérationnelle 9 animations Science Tour sur le tri
Moisson Solidaire	20 460€	Gaspillage alimentaire	Accompagnement à la mise en place d'actions de redistribution sur un marché
Mote	11 640 €	Compostage	18 ateliers de (re) dynamisation (6 sur 3 composteurs existants et 12 sur 3 nouveaux composteurs)
Mote	2 200 €	Compostage	10 interventions en classes sur les composteurs
Nature et Société	4 730 €	Éco-consommation	7 ateliers sur la réduction de la nocivité des déchets
Oh cyclo	6 000 €	Réemploi	10 séances de formation à la réparation de vélos
Pik Pik	12 120 €	Tri	10 animations de sensibilisation au tri et à l'éco-consommation, et 1 formation acteurs citoyens relais
Environnement Plante et Planète	3 900 €	Éco-consommation	9 ateliers peintures végétales
PPV 93	5 000 €	Gaspillage alimentaire	5 animations sur l'éco-cuisine
PPV 93	5 000 €	Éco-consommation	5 ateliers de fabrication de produits ménagers
Récole Urbaine	2 300 €	Réemploi	7 ateliers de bricolage
Récole Urbaine	2 000 €	Gaspillage alimentaire	7 ateliers cuisine anti-gaspillage
Recyclerie Sportive	5 910 €	Réemploi	12 semaines de ressourcerie éphémères sur 3 quartiers
REFER	15 000 €	Réemploi	12 semaines de ressourcerie éphémère dans deux villes
Restaurant associatif Nouveau Centenaire	5 000 €	Gaspillage alimentaire	20 ateliers de sensibilisation et 10 temps de rencontre culinaire
SRHM	6 866 €	Gaspillage alimentaire	4 nouveaux poulaillers en école et suivi des poulaillers existants
What the food	8 441 €	Gaspillage alimentaire	Accompagnements de 5 classes et de leur établissement sur le gaspillage alimentaire
Tous pour un vélo	15 000 €	Réemploi	Ateliers d'autoréparation
Les Serres Volantes	6 000 €	Compostage	Création d'un site de compostage partagé avec bacs composteurs et lombricomposteurs au Château de l'Étang à Bagnolet
Chapiteau Vert	2 450 €	Eco-consommation	7 jeux « stop déchets »
Chapiteau Vert	3 900 €	Compostage	3 spectacles « Martin maître composteur »
Cie Corossol	5 780 €	Gaspillage alimentaire	spectacles Grand Jeux du Quizz

C. CODEC

ORIENTATION	OBJECTIFS STRATEGIQUES	ACTIONS
1. Engager les acteurs économiques dans l'économie circulaire	1. Créer une dynamique d'EC avec les acteurs économiques en communiquant et valorisant les démarches sur le territoire	1. Créer et animer un réseau économie circulaire pour les acteurs économiques du territoire 2. Faire la promotion et la valorisation des entreprises engagées dans l'EC
	2. Impulser et accompagner les démarches d'économie circulaires des acteurs économiques	3. Accompagner le développement des démarches EIT 4. Soutenir financièrement afin de développer des activités de l'économie circulaire sur le territoire
	3. Inciter les professionnels à réduire et mieux valoriser leurs déchets	5. Déployer des outils de communication et de sensibilisation pour impulser et diffuser les bonnes pratiques 6. Réduire et mieux valoriser les déchets de chantier 7. Homogénéiser et généraliser la redevance spéciale pour favoriser la réduction des quantités de déchets produites et le tri des déchets valorisables
2. Inciter à pratiques de consommation responsable	4. Renforcer les actions de lutte contre le gaspillage alimentaire	8. Renforcer les actions ciblées auprès des restaurations collectives 9. Développer l'utilisation du gourmet bag auprès des restaurateurs et consommateurs 10. Favoriser et inciter la vente / dons des invendus alimentaires des commerçants / restaurateurs / agriculteurs / producteurs 11. Sensibiliser à la lutte contre le gaspillage alimentaire (ménages, scolaires, entreprises, associations, marchés)
	5. Valoriser les biodéchets par la gestion de proximité	12. Augmenter du nombre de sites de compostage partagés sur l'ensemble du territoire (quartier, immeuble, scolaires, établissement public, espaces verts,..) 13. Poursuivre le dispositif de mise à disposition de compostage individuel pour les habitants du territoire 14. Poursuivre l'animation et le développement du réseau de guides composteurs sur tout le territoire (habitants, bailleurs, collectivité, ...) 15. Promouvoir le jardinage au naturel pauvre en déchets afin de réduire les déchets végétaux
	6. Favoriser les nouvelles pratiques d'éco-consommation	16. Relancer la promotion de l'action Stop Pub 17. Accompagner les commerces afin de limiter les emballages 18. Encourager et promouvoir l'économie de fonctionnalité 19. Diffuser les outils et bonnes pratiques en matière de consommation responsable
	7. Développer les éco-événements sur le territoire	20. Sensibiliser et informer les organisateurs pour réduire les déchets lors des événements 21. Accompagner / faciliter l'organisation des éco-événements sur le territoire 22. Soutenir les initiatives de sensibilisation en matière de prévention qualitative et promotion des alternatives (piles, alternatives aux phyto...)
3. Ancrer sur le territoire les principes de réemploi, réparation et réutilisation	8. Développer le réemploi sur les déchèteries et la collectes encombrants	23. Point de réemploi en déchèterie 24. Développer la collecte « préservante » des objets réutilisables des ménages et des acteurs économiques
	9. Favoriser et accompagner les projets locaux de réemploi et de partage de biens	25. Sensibiliser les ménages à l'intérêt du réemploi et de la réutilisation 26. Lancer un appel à projet sur le réemploi en direction d'artistes 27. Favoriser et accompagner la création de projets de réemploi / réparation : recycleries, bricothèques, associations locales, ... 28. Soutenir le développement de la réparation et favoriser l'accès aux pièces détachées
	10. Développer les pratiques de réemploi et partage sur l'habitat collectif	29. Créer un groupe de travail avec les acteurs de l'habitat collectif : (bailleurs/syndics/associations) 30. Piloter des actions de terrain sur les quartiers par la GUP - Mission DD pour décroiser les partenaires et pour fluidifier la communication, l'information

ORIENTATION	OBJECTIFS STRATEGIQUES	ACTIONS
4. Recycler et valoriser les DMA	11. Augmenter les performances de tri et de valorisation des collectes sélectives (emballages, papiers, verre)	31. Renforcer la communication pour augmenter la performance de tri : nouvelles formes de communication 32. Equiper systématiquement en PAV les nouvelles constructions à partir d'un certain nombre d'habitants / immeubles 33. Développer le tri du verre auprès des professionnels (cafés, hôtels et restaurants) 34. Augmenter la valorisation des papiers et cartons auprès des entreprises tertiaires et des gros producteurs 35. Augmenter les points de collecte avec les éco-organismes
	12. Développer la collecte des biodéchets	36. Multiplier les démarches d'expérimentation sur le territoire auprès des habitants et gros producteurs 37. Etudier la faisabilité du déploiement de la collecte de biodéchets sur l'ensemble du territoire 38. Communiquer sur l'expérimentation en cours afin de valoriser les efforts engagés, les résultats et inciter de nouveaux acteurs
	13. Développer la collecte et la valorisation des textiles	39. Redéployer l'implantation de bornes textiles : augmenter la densité des points de collecte 40. Plan de communication auprès des usagers pour aider la valorisation des textiles
	14. Augmenter la valorisation des déchets en déchèterie	41. Identifier de nouvelles filières de valorisation et des repreneurs locaux (plâtres, polystyrène, plastiques, papier...) 42. Généralisation des filières gratuites sur les déchèteries mobiles 43. Communication pour augmenter la performance de tri en déchèterie 44. Renforcer le dispositif de collecte en déchèterie pour réduire les dépôts sauvages
	15. Réduction des dépôts sauvages et des déchets des professionnels en vue d'augmenter la valorisation matière	45. Accompagner et inciter la création de déchèteries professionnelles 46. Accompagner les villes pour développer les moyens de lutte contre les dépôts sauvages 47. Obtenir le transfert de police spéciale relatif à la collecte des déchets : si transfert, assermenter et commissionner des agents contrôleurs
5. Est Ensemble collectivité éco-exemplaire	16. Sensibiliser et former l'ensemble des agents d'Est Ensemble	48. Diffuser et implanter les outils et bonnes pratiques au sein des administrations publiques 49. Valoriser et communiquer régulièrement les actions menées par d'autres agents/services 50. Diffuser des messages de prévention, mettant en évidence les gestes et les bénéfices individuels et collectifs au moyen des outils de communication interne de la collectivité 51. Animer un groupe de réflexion interne d'agents engagés
	17. Tendre vers une politique globale de consommation responsable	52. Renforcer et systématiser la prise en compte du développement durable dans les politiques d'achats publiques 53. Développer et renforcer la politique de consommation écoresponsable de papier bureautique et de dématérialisation des procédures 54. Eco-événement éco-exemplaires de la collectivité
	18. Réduire et valoriser les ressources d'Est Ensemble	55. Développer la mutualisation d'infrastructures, d'équipement, d'espace et de matériel, d'échange entre communes et services 56. Lutter contre le gaspillage alimentaire 57. Développer la gestion différenciée des espaces verts sur le territoire
	19. Accompagner les collectivités territoriales et des établissements publics du territoire	58. Organiser des formations pratiques sur la mise en place d'une démarche éco exemplaire pour les collectivités du territoire 59. Animer un réseau d'éco-collectivités
	20. Mesurer, suivre et évaluer les efforts engagés pour une amélioration continue	60. Définir une méthodologie de suivi et de mise en œuvre du plan d'actions du CODEC

D. PLPDMA

Orientations	Objectifs stratégiques	Actions	Correspondance avec les actions du CODEC
1. Inciter à la pratique de consommation responsable	1. Renforcer les actions de lutte contre le gaspillage alimentaire	1. Renforcer les actions ciblées auprès des restaurations collectives	8
		2. Développer l'utilisation du gourmet bag auprès des restaurateurs et consommateurs	9
		3. Favoriser et inciter la vente / dons des invendus alimentaires des commerçants / restaurateurs / producteurs	10
		4. Sensibiliser à la lutte contre le gaspillage alimentaire (ménages, scolaires, entreprises, associations, marchés)	11
		5. Augmenter le nombre de sites de compostage partagés sur l'ensemble du territoire	12
		6. Poursuivre le dispositif de mise à disposition de compostage individuel pour les habitants du territoire	13
		7. Poursuivre l'animation et le développement du réseau de guides composteurs sur tout le territoire (habitants, bailleurs, collectivité, ...)	14
		8. Promouvoir le jardinage au naturel pauvre en déchets afin de réduire les déchets végétaux	15
		9. Relancer la promotion de l'action Stop Pub	16
		10. Accompagner les commerces afin de limiter les emballages	17
	2. Valoriser les biodéchets par la gestion de proximité	11. Encourager et promouvoir l'économie de fonctionnalité	18
		12. Diffuser les outils et bonnes pratiques en matière de consommation responsable	19
		13. Sensibiliser et informer les organisateurs pour réduire les déchets lors des événements	20
	3. Favoriser les nouvelles pratiques d'éco-consommation	14. Accompagner / faciliter l'organisation des éco-événements sur le territoire	21
		15. Soutenir les initiatives de sensibilisation en matière de prévention qualitative et promotion des alternatives (piles, alternatives aux phytos...)	22
		16. Point de réemploi en déchèterie	23
		17. Développer la collecte « préservante » des objets réutilisables des ménages et des acteurs économiques	24
		18. Sensibiliser les ménages à l'intérêt du réemploi et de la réutilisation	25
		19. Encourager les artistes à travailler avec des matériaux issus du réemploi et à embellir les PAVA qui sont régulièrement détériorés	26
		20. Favoriser et accompagner la création de projets de réemploi/réparation : recycleries, bricothèques, associations locales, ...	27
	4. Développer les éco-événements sur le territoire	21. Soutenir le développement de la réparation et favoriser l'accès aux pièces détachées	28
		22. Créer un groupe de travail avec les acteurs de l'habitat collectif : (bailleurs/syndics/associations)	29
		23. Piloter des actions de terrain sur les quartiers par la GUP - Mission DD pour décloisonner les partenaires et pour fluidifier la communication, l'information	30
2. Ancrer sur le territoire les principes de réemploi, réparation et réutilisation	5. Développer le réemploi sur les déchèteries et la collecte encombrants	16. Point de réemploi en déchèterie	23
		17. Développer la collecte « préservante » des objets réutilisables des ménages et des acteurs économiques	24
	6. Favoriser et accompagner les projets locaux de réemploi et de partage de biens	18. Sensibiliser les ménages à l'intérêt du réemploi et de la réutilisation	25
		19. Encourager les artistes à travailler avec des matériaux issus du réemploi et à embellir les PAVA qui sont régulièrement détériorés	26
		20. Favoriser et accompagner la création de projets de réemploi/réparation : recycleries, bricothèques, associations locales, ...	27
	7. Développer les pratiques de réemploi et partage sur l'habitat collectif	21. Soutenir le développement de la réparation et favoriser l'accès aux pièces détachées	28
		22. Créer un groupe de travail avec les acteurs de l'habitat collectif : (bailleurs/syndics/associations)	29

3. Limiter la production des DMA par les pratiques d'éco-consommation	8. Développer la collecte et la valorisation des textiles	24.Redéployer l'implantation de bornes textiles : augmenter la densité des points de collecte	39
		25.Plan de communication auprès des usagers pour aider à la valorisation des textiles	40
	9. Inciter les professionnels à réduire leurs déchets pris en compte dans les DMA	26.Déployer des outils de communication et de sensibilisation pour impulser et diffuser les bonnes pratiques.	5
4. Est Ensemble collectivité éco-exemplaire		27.Sensibiliser et former l'ensemble des agents d'Est Ensemble	48
		28.Renforcer et systématiser la prise en compte du développement durable dans les politiques d'achats publiques	52
	10. Tendre vers une politique globale de consommation responsable	29.Développer et renforcer la politique de consommation écoresponsable de papier bureautique et de dématérialisation des procédures	53
		30. Eco-événement éco-exemplaires de la collectivité	54
		31. Lutter contre le gaspillage alimentaire	56
		32.Organiser des formations pratiques sur la mise en place d'une démarche éco-exemplaire pour les collectivités du territoire	58
	11. Accompagner les collectivités territoriales et des établissements publics du territoire		